

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

83^e séance plénièreMardi 11 décembre 2001, à 10 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

En l'absence du Président, M. Kamara (Sierra Leone), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 23 de l'ordre du jour**Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique****Projet de résolution (A/56/L.47)**

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, qui va présenter le projet de résolution A/56/L.47.

M. Hybl (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Édifier un monde pacifique et meilleur est le principe sous-jacent de la Charte des Nations Unies. Habituellement, l'Organisation s'y attache en examinant les questions relatives à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire. Aujourd'hui, nous examinons le moyen d'édifier un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.

Le sport permet d'acquérir le fair-play, la compréhension mutuelle, la solidarité et l'amitié. Ce sont les vertus que l'ONU s'efforce de consacrer dans ses travaux et comme exemple pour la communauté internationale. L'Assemblée peut aujourd'hui appuyer l'idéal d'apprendre aux jeunes du monde entier non seulement ce qu'est le sport mais l'utilisation de ce

dernier pour promouvoir la paix et le bien-être de la société.

À sa quarante-huitième session, en 1993, l'Assemblée a répondu à l'appel du Comité international olympique qui a renoué en notre époque moderne avec la tradition antique de « trêve olympique », datant du VII^e siècle avant J.-C., principe qui avait été mis en place pour régir les relations entre les États, afin de garantir que toutes les personnes intéressées puissent se rendre à Olympie et participer aux Jeux en toute sécurité.

L'année 1994 a été proclamée par l'Assemblée générale Année internationale du sport et de l'idéal olympique à l'occasion du centenaire du Comité international olympique, fondé en 1894. Le retour à cette tradition a été réaffirmé à la quarante-neuvième session de l'Assemblée, avant les Jeux olympiques d'Atlanta de 1996, les Jeux du centenaire, que notre pays a accueillis; de nouveau à la cinquante et unième session de l'Assemblée à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Nagano (Japon); et puis en 1999 avant les Jeux de la XXVII^e Olympiade à Sydney (Australie). Depuis 1994, divers Présidents de l'Assemblée et Secrétaires généraux de l'ONU ont lancé des appels solennels à la communauté internationale pour que cette tradition se poursuive.

Plus récemment, la Déclaration finale historique du Sommet du Millénaire de l'ONU en septembre 2000 comprenait un appel pour que la trêve olympique soit

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



observée et qu'un soutien soit apporté aux efforts déployés par le Comité international olympique pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique.

C'est un grand plaisir pour ma délégation que les États-Unis accueillent les XIXe Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Salt Lake City (Utah) du 8 au 24 février 2002. Je suis particulièrement heureux, non seulement parce que je suis membre de la délégation des États-Unis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée, mais aussi parce que je fais partie du Comité international olympique et que j'ai présidé le comité national olympique des États-Unis pendant les Jeux olympiques. Je voudrais signaler que plusieurs athlètes olympiques se trouvent dans cette salle aujourd'hui, et nous saluons assurément leur présence. Ils continuent d'appliquer les enseignements tirés grâce à la compétition athlétique, pour édifier un monde pacifique et meilleur.

Nous sommes à 59 jours de la cérémonie d'ouverture de Salt Lake City. Depuis que les Jeux olympiques modernes ont repris à Athènes (Grèce), c'est la huitième fois que les États-Unis les accueillent, et nous invitons le monde à assister, chez nous, à ce qui sera, à notre avis, les meilleurs Jeux d'hiver à ce jour. Ce seront les premiers Jeux du nouveau siècle et du nouveau millénaire. Des athlètes de 80 nations, le plus grand nombre à participer à ce jour aux Jeux olympiques d'hiver, défileront à la cérémonie d'ouverture et s'engageront sur leur honneur à défendre les valeurs du franc-jeu et de la compétition honnête. Encore une fois, ces actes qui sont simples mais exaltants renforceront l'étendue et la puissance du mouvement olympique et, pour la première fois, lieront les athlètes olympiques du XXIe siècle à la Grèce antique. Le Comité d'organisation de Salt Lake et toutes les personnes intéressées, qui comprennent plus de 27 000 volontaires dans l'Utah, ont promis de faire de leur mieux pour assurer le succès de ce festival mondial du sport d'hiver.

S'agissant des traditions établies par le Comité international olympique, mon pays, en tant qu'hôte des prochains Jeux, présente aujourd'hui en plénière le projet de résolution A/56/L.47, intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Nous apprécions le fait que cette équipe de relais olympique ait 161 coauteurs. J'aimerais lire à voix haute les noms des pays qui ont été ajoutés à la liste des coauteurs depuis hier :

Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, Finlande, Gabon, Grenade, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Islande, Iran (République islamique d'), Irlande, Liban, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Malte, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, République centrafricaine, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint Vincent et les Grenadine, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

Tirant parti de l'appui de l'Assemblée pour cette initiative depuis 1993, l'ONU et le Comité international olympique ont lancé des projets conjoints dans des domaines tels que le développement, l'assistance humanitaire, la promotion de la santé, l'éducation, la condition de la femme, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, l'abus de stupéfiants et la délinquance juvénile. Le Fonds de solidarité olympique, par exemple, mis en place par le Comité international olympique, décaissera plus de 200 millions de dollars entre 2001 et 2004 aux fins de bourses sportives pour les athlètes défavorisés dans les pays en développement. L'Agence mondiale antidopage a été lancée par le Comité international olympique et comprend des représentants de gouvernements et des dirigeants du mouvement sportif.

En outre, le Secrétaire général a accueilli au Siège, en mai dernier, la Fondation internationale pour la trêve olympique, récemment établie en vue de promouvoir la poursuite de la coopération. Je suis heureux de rappeler que le Sénat des États-Unis a par la suite adopté une résolution appuyant les objectifs de la Fondation et que M. Han Seung-soo, en sa qualité de Président de l'Assemblée, est membre du Conseil d'administration de celle-ci, composé de bénévoles.

Je voudrais terminer en exprimant mes sincères remerciements au Comité international olympique pour avoir organisé une conférence mondiale sur le sport, l'olympisme et le volontariat, le mois dernier, à New York, un geste de solidarité dans le contexte de l'Année internationale des Volontaires des Nations Unies. Comme les 27 000 bénévoles à Salt Lake City le démontreront dans quelques semaines, le mouvement

olympique n'existe que grâce à l'esprit de bénévolat et à la bonne volonté. C'est cette bonne volonté qui fait que ma délégation se félicite aujourd'hui devant cette grande assemblée de l'occasion d'attirer l'attention du monde sur la tradition de la trêve olympique à la veille des Jeux. Par conséquent, au nom du pays hôte de ces Jeux et de l'ONU, les États-Unis se réjouissent de pouvoir souhaiter la bienvenue aux athlètes du monde entier à l'occasion des XIXe Jeux olympiques d'hiver.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : L'esprit olympique, qui remonte à 2000 ans, cristallise l'effort de l'humanité à chercher l'épanouissement personnel. Tout au long, l'idéal olympique est progressivement devenu symbole de l'aspiration de l'humanité à un monde pacifique et meilleur et à l'édifier, nous encourageant à surmonter les difficultés et à progresser inexorablement.

Malgré les deux guerres mondiales tragiques, les aspirations des hommes et des femmes à la paix et leur poursuite de l'idéal olympique n'ont jamais vacillé depuis que Pierre de Coubertin a lancé les Jeux olympiques modernes à la fin du XIXe siècle. La création de l'ONU, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et les efforts qu'elle a fait pour réaliser la paix dans le monde et le développement économique commun ont aussi contribué de façon non négligeable à l'essor des Jeux olympiques.

Aujourd'hui, l'humanité est déjà entrée dans le XXIe siècle. Les nations du monde devraient continuer à adhérer aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à promouvoir énergiquement l'esprit olympique, à rechercher des solutions pacifiques aux différends internationaux et aux conflits régionaux, à améliorer la compréhension et l'amitié entre les civilisations par le dialogue et l'échange, et travailler à obtenir un développement social et économique mondial ininterrompu grâce à la coopération. Que l'on vive à l'Est ou à l'Ouest, au Nord ou au Sud, l'aspiration commune des individus dans le monde aujourd'hui est que le XXIe siècle soit un nouveau siècle marqué par le développement humain et par le progrès.

Les attaques terroristes contre les États-Unis le 11 septembre ont constitué une violation fondamentale de l'idéal olympique, et posé un grave défi à la civilisation humaine. La communauté internationale devrait renforcer sa coopération contre le terrorisme,

lutter contre ce dernier quels qu'en soient les formes, et s'efforcer d'éliminer ses racines.

Les XIXe Jeux olympiques d'hiver se tiendront à Salt Lake City aux États-Unis en février de l'année prochaine. Le pays hôte et le Comité international olympique ont fait des préparatifs rigoureux et sérieux dans ce but. Nous espérons que la communauté internationale pourra travailler de concert pour faire en sorte que les Jeux soient un succès total.

Le 13 juillet de cette année, la ville de Beijing s'est vu offrir l'occasion d'accueillir les Jeux olympiques d'été de 2008. Le monde a été témoin de l'amour et du respect portés par la civilisation orientale antique à l'esprit olympique ainsi que de ses aspirations à la recherche de la paix dans le monde, de l'amitié et du développement. Une fois de plus, nous exprimons notre profonde reconnaissance à nos amis dans les pays du monde entier, ainsi qu'au Comité international olympique, qui nous ont soutenus dans cet effort. Nous pensons que l'organisation des Jeux olympiques en Chine, un pays qui a une histoire vieille de 5 000 ans, ne représentera pas seulement la pleine reconnaissance par le monde des grandes réalisations de la Chine depuis le lancement de ses politiques de réforme et d'ouverture, mais fournira aussi une bonne occasion d'échanges entre les civilisations orientales et occidentales. La Chine prouvera par des actes concrets que Beijing peut offrir au monde des Jeux olympiques exceptionnels.

M. Boisson (Monaco) : Comme, tous les deux ans, depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en 1993, la Principauté de Monaco s'associe, avec un très vif intérêt, au débat consacré au thème « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Cet intérêt est particulièrement vif cette année à la fois en raison de l'apport de grande qualité du Secrétaire général, qui toujours encourage avec détermination les activités menées par notre Organisation en collaboration avec le Comité international olympique et en raison du rapport final d'activités très instructif du mouvement olympique lequel, souligne les nombreuses et intéressantes initiatives prises par le Comité lui-même et par plusieurs comités nationaux sur le thème de notre débat.

Le rapprochement de ces deux éléments permet de prendre conscience du rôle irremplaçable joué par les rencontres et manifestations sportives de toute nature en faveur du rapprochement des peuples et d'une compréhension accrue entre des jeunes gens venus parfois d'horizons éloignés et fort différents. Les six tables rondes organisées l'an dernier par le Comité international olympique, respectivement à Athènes, Nairobi, San José du Costa Rica, Lomé, Singapour et Rome sur le thème du sport pour une culture de la paix et le respect de la trêve olympique qui ont associé des membres de comités olympiques nationaux, y compris de pays en conflit et d'experts de l'ONU, furent édifiantes et leurs conclusions très encourageantes. Nous retiendrons, par exemple, la volonté marquée de promouvoir constamment dans les compétitions sportives, l'esprit de fair-play et de tolérance ainsi que de solidarité à tous les niveaux.

Depuis 1968, Monaco s'honore à ce titre d'accueillir le siège de l'Association internationale pour un sport sans violence, Association qui milite en faveur du renforcement de la fonction éducative et culturelle du sport de même que de la lutte contre le dopage, le chauvinisme, la tricherie, si profondément contraires à l'esprit olympique.

Il semble important de souligner aussi parmi les nombreuses et utiles recommandations exprimées au cours de ces tables rondes celles qui s'adressent directement à l'ONU, à ses programmes et à ses agences spécialisées en les appelant à apporter un soutien accru au développement du sport dans le cadre de projets à caractère social et communautaire en faveur des jeunes et des zones rurales. Nous les engageons vivement à donner une suite favorable à ces recommandations.

À titre bilatéral, le Gouvernement princier a d'ailleurs dans cet esprit décidé de contribuer financièrement à la construction de structures sportives en République d'El Salvador dans la perspective des prochains Jeux d'Amérique centrale. Les aménagements réalisés seront mis ensuite à la disposition d'institutions scolaires et d'organismes sociaux et communautaires qui s'occupent de jeunes issus de milieux défavorisés. Nous nous félicitons également des activités nombreuses et variées développées, à l'occasion de l'Année internationale pour une culture de paix, tant par le Comité international olympique que par l'Organisation de l'Unité africaine ou encore par plusieurs comités

nationaux olympiques, activités qui témoignent, sans équivoque, du vif intérêt accordé dans le monde entier à la promotion de la paix et de l'idéal olympique. C'est un très grand encouragement et une source d'espoir pour l'avenir.

Les activités sportives contribuent certainement tant sur le plan collectif qu'individuel à un monde mieux organisé et plus pacifique pour reprendre les termes utilisés par le Comité Nobel lorsqu'il a annoncé l'attribution du prix Nobel de la paix 2001 à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général, dont la cérémonie de remise, magnifique, a eu lieu hier. C'est l'occasion pour moi de renouveler au nom des plus hautes autorités et de la population monégasques, très émues par cette distinction, les plus chaleureuses félicitations accompagnées de très vifs encouragements aux deux lauréats, dont le choix conjoint, démontre, sans ambiguïté, que là encore une dimension intégrée à la fois collective et individuelle de toutes les entreprises humaines est fondamentale pour leur réussite. Le sport est certainement un des symboles les plus marquants, les plus forts et les plus convaincants de cette indispensable dualité.

À cet égard, je voudrais également, au nom du Gouvernement princier, des athlètes et des sportifs monégasques rendre hommage à l'action exceptionnelle menée par M. Juan Antonio Samaranch qui a quitté, cet été, la direction du Comité international olympique. Le mouvement qu'il a conduit de succès en succès pendant de nombreuses années a acquis une place tout à fait remarquable sur la scène mondiale.

Nous sommes persuadés que son successeur, M. Jacques Rogge, qui a été élu, en juillet dernier à Moscou, Président du Comité international olympique, saura parfaitement prendre le relais de son prédécesseur. Dans son ensemble, le monde sportif qui le connaît bien lui a manifesté, sans hésiter, une totale confiance. Il l'a certainement amplement mérité. Nous lui souhaitons de multiples réussites et tenons à l'assurer à cette occasion de la coopération de la Principauté de Monaco et de ses dirigeants pour l'aider à mener avec le succès qui s'impose sa très haute mission.

Nous avons récemment eu le plaisir de recevoir M. Jacques Rogge à Monaco tant, à l'occasion du douzième Sportel, le rendez-vous international du sport et de la télévision, que lors de l'assemblée générale, le

30 novembre dernier, des Comités olympiques européens. Ses visites ont été particulièrement appréciées par les autorités monégasques et l'ensemble de la population.

La Principauté de Monaco est, en effet, un pays où le sport tient une place privilégiée. Le Gouvernement princier s'emploie, en y consacrant de grands moyens, à promouvoir très largement l'éducation physique et les activités sportives en commençant par l'initiation de la jeunesse tant au niveau scolaire que, bien entendu, extrascolaire. En plus des événements sportifs de renommée mondiale, tels le Grand Prix de Formule 1, le rallye automobile de Monte Carlo, les tournois internationaux de tennis ou encore Herculis, l'événement estival qui rassemble chaque année les plus grands athlètes, de nombreuses manifestations sportives sont organisées dans de multiples disciplines, qu'il s'agisse de navigation à voile ou à moteur, de golf, de natation, ou bien entendu, de football, de handball, de volley-ball ou même de pétanque.

Certaines d'entre elles ont une vocation humanitaire à l'exemple de celle qui a eu lieu le 3 octobre dernier, à l'initiative de Mike Powers, l'organisateur du Tournoi de golf « Big 3 Records ». Annulée à la suite de la tragédie du 11 septembre, il y a trois mois aujourd'hui, jour pour jour, cette manifestation, devenue caritative, a permis de recueillir, lors d'une vente aux enchères, une somme importante d'argent destinée aux familles des victimes, pompiers, policiers, secouristes, de la ville de New York. S. A. S. le Prince héritaire Albert, Président de la délégation monégasque à l'Assemblée générale et membre du Comité international olympique, a remis cette somme, le 23 octobre, au maire de New York.

Plusieurs manifestations sportives amicales, dont les gains sont versés à des oeuvres ou à des institutions caritatives, se déroulent d'ailleurs chaque année à Monaco. J'ajouterai à ce propos que pour répondre à l'appel lancé par le Président Bush, un hommage est rendu, ce jour, à Monaco, en mémoire des victimes de cet odieux attentat. Les hymnes américains et monégasques seront joués lors de cette cérémonie de recueillement et de souvenir. Comment également ne pas penser, ne pas se souvenir, en ces temps odieux et brutaux, que le mouvement olympique a lui-même payé un lourd tribut au terrorisme, lors des Olympiades de triste mémoire de Munich?

Les États-Unis vont accueillir dans quelques semaines, les XIXe Jeux olympiques d'hiver, à Salt Lake City, nous le savons tous. Nous souhaitons à ces jeux qui se dérouleront sur la terre meurtrie d'Amérique une réussite historique. À cette occasion, le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, associés au Président du Comité international olympique et à de très nombreuses personnalités mondiales, vont lancer un appel universel au respect de la trêve olympique. Nous nous associons à ces appels avec une très profonde conviction.

Nous sommes en effet convaincus que, dans la période actuelle où, à de nombreux conflits anciens, sont venus s'ajouter pour la communauté internationale, de nouvelles sources de préoccupations, l'initiative conjointe de l'ONU et du Comité international olympique, qui se renouvelle tous les deux ans depuis maintenant huit ans, représente une chance pour les belligérants de prendre langue, d'ouvrir ou de rétablir un dialogue, en rejetant une méfiance stérile. Quelques semaines de répit dans des combats ont souvent été mises à profit pour engager des interventions urgentes, neutres, équilibrées, de nature humanitaire ou pour permettre à des émissaires de s'entremettre pour tenter de trouver, avec les belligérants eux-mêmes, des solutions à leur différend. La délégation monégasque, qui s'en est portée coauteur, soutient bien entendu sans réserve le projet de résolution proposé par la délégation des États-Unis sur cette question.

Lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, nos chefs d'État et de gouvernement ou leurs hauts représentants ont adopté une Déclaration, de grande portée éthique et morale, par laquelle ils ont notamment invité tous les États Membres, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, à observer la trêve olympique et à soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie en vue de promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes.

Le nouveau millénaire, que tant de femmes et d'hommes espéraient pacifique et convivial, laisse aujourd'hui secréter doute et pessimisme. Si le doute est un hommage rendu à l'espoir, le pessimisme auquel tout nous porte aujourd'hui n'est qu'un sentiment passager, un sentiment qu'un petit brin d'espérance permettrait d'effacer. La trêve olympique décrétée pour

les XIXe Jeux d'hiver peut être ce brin d'espérance. Il faut y croire, il faut nous y consacrer avec optimisme et confiance.

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer la satisfaction de ma délégation pour le grand nombre de pays qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. C'est là un message qui dit clairement l'importance que la communauté internationale accorde à l'idéal olympique. La grande difficulté maintenant est de prendre les premières mesures concrètes pour traduire dans la réalité l'observation de la trêve olympique.

L'idéal olympique et la trêve olympique sont l'expression du désir ardent de paix, de compréhension et de réconciliation de l'humanité et de la notion noble d'une distinction reposant sur une compétition honnête. Dans la recherche de l'excellence tous les athlètes sont égaux et la victoire est le résultat des capacités, de la formation, de l'ardeur au travail et de la persévérance. La discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne pour des raisons de race, de religion, de politique, de sexe ou autre est incompatible avec l'esprit olympique. Il importe de renforcer le respect de l'éthique olympique et, en particulier, la nécessité de réaliser les Jeux de manière équitable. Dans ce contexte, il convient d'applaudir les efforts menés pour proscrire l'emploi d'anabolisants interdits et d'autres drogues.

Depuis son indépendance, Chypre, qui est un petit pays, suit une politique étrangère active reposant sur les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, lesquels s'accordent pleinement avec l'idéal olympique qu'ils respectent pleinement. Il importe maintenant plus que jamais que l'esprit de liberté et de tolérance, dont l'idéal olympique est l'exemple même de par sa nature, soit largement diffusé dans toute la planète; car en cette époque tumultueuse consécutive aux attentats terroristes odieux du 11 septembre, l'humanité devrait miser sur l'esprit olympique et sur la trêve olympique pour échapper à la guerre, à la destruction et à l'assaut lancé contre la civilisation, objectifs que recherche le terrorisme.

La toute dernière manifestation de notre détermination à devenir un pont pour la paix dans notre région névralgique de la Méditerranée orientale et une patrie d'harmonie et de compréhension pour toutes les communautés qui vivent sur l'île, est la proposition

présentée par le Président Clérides visant à la démilitarisation de Chypre. En cette occasion solennelle, nous renouvelons notre appel pour que cette proposition soit acceptée et exprimons l'espoir que l'on parvienne à un règlement juste et durable conforme aux résolutions de l'ONU, puisse intervenir pour que Chypre soit en mesure de participer aux prochains Jeux olympiques en tant qu'État réunifié et pacifique, avec une équipe qui comprendrait les meilleurs athlètes chypriotes, quelle que soit leur origine.

Le peuple chypriote a été extrêmement satisfait de la décision prise par le Comité olympique international d'organiser les Jeux olympiques de 2004 en Grèce, le berceau du mouvement olympique, et nous sommes très heureux du rythme rapide de leurs préparatifs. Nous nous attendons à ce que les Jeux d'Athènes de 2004 soient couronnés de succès et nous sommes certains que l'idéal olympique pourra se réaliser pleinement et ouvrir ainsi un nouveau chapitre dans l'histoire du mouvement olympique. Nous tenons à souhaiter tous les vœux de succès aux Jeux d'hiver à Salt Lake City et à exprimer toute notre appréciation au Comité d'organisation.

Je voudrais, pour terminer, exprimer notre appréciation pour les efforts considérables consentis par le Comité international olympique pour inculquer à la jeunesse ces idéaux, qui sont la garantie d'un monde meilleur et plus humain.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement israélien est fier d'apporter son appui au projet de résolution intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Israël est d'avis que la compétition athlétique, menée dans un esprit empreint de respect mutuel, d'équité et d'esprit sportif, est le meilleur moyen d'encourager la bonne volonté et l'instauration de bonnes relations entre les peuples. Les valeurs du sport sont des valeurs internationales qui transcendent les frontières nationales et constituent un moyen grâce auquel des peuples divers peuvent communiquer et cultiver une compréhension mutuelle.

Les Jeux olympiques, en tant qu'événement sportif principal du monde, sont depuis très longtemps le principal point de rencontre des nations divisées par la politique ou la géographie. À cet égard, nous appuyons l'observation de la trêve olympique, qui est une expression de notre aspiration commune à la paix

et à la réconciliation, et nous espérons que tous les États Membres s'uniront pour veiller à ce que la paix et la sécurité règnent pendant la durée des Jeux.

Dans notre région, nous avons essayé d'utiliser l'énergie du sport pour établir des relations et construire des ponts sur les eaux troubles des conflits. Nous espérons que ce type de compétitions continuera de se développer et à s'étendre à l'avenir.

Israël participe depuis longtemps aux compétitions sportives internationales. Tous les quatre ans, des milliers d'athlètes du monde entier viennent dans l'État d'Israël pour les Jeux de Maccabée, qui portent le nom et s'inspirent des Maccabées, dont le patrimoine est célébré par le peuple juif à ce moment de l'année, c'est-à-dire pendant le Hannukah, le festival des lumières. Cet événement qui a lieu tous les quatre ans, et qui remonte à 1932, incarne ce qu'il y a de mieux dans la culture juive et dans l'athlétisme et constitue une expérience inoubliable à la fois pour les participants et pour les spectateurs.

Pour le peuple israélien, l'idée des Jeux olympiques ne saurait être séparée du souvenir des attaques terroristes meurtrières qui ont terni les Jeux olympiques de 1972 à Munich. Lors de ces Jeux, des hommes armés appartenant au groupe terroriste Septembre Noir ont fait irruption dans le village olympique déguisés en athlètes et ont tué 11 athlètes et entraîneurs israéliens.

Cet acte honteux de terrorisme et d'assassinat est sans précédent dans les annales de l'histoire olympique et représente l'antithèse même de l'idéal olympique. Plutôt que de permettre aux Jeux de transcender la politique et les conflits, les Jeux ont été utilisés comme moyen servant à exprimer la haine et à perpétrer des meurtres. Cette tache sur l'histoire des Jeux ne doit pas tomber dans l'oubli alors que nous nous efforçons de faire en sorte que les prochaines manifestations olympiques puissent élargir la compréhension, l'esprit de tolérance, le respect et la paix.

Israël réaffirme son appui aux nobles objectifs de ce projet de résolution et à l'observation de la trêve olympique. Les Jeux olympiques représentent l'un des seuls événements qui soient réellement à l'échelle mondiale et, en tant que tels, nous donnent ainsi une occasion absolument extraordinaire de concentrer l'attention du monde sur eux et d'utiliser la bonne volonté inspirée par ces Jeux pour édifier un monde plus pacifique et plus harmonieux.

M. Gounaris (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au sujet du projet de résolution présenté aujourd'hui en plénière au titre du point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Ce projet de résolution, qui a été présenté par les États-Unis, pays qui accueille les Jeux olympiques de 2002 à Salt Lake City, demande à tous les États Membres d'encourager l'idéal olympique, d'observer la trêve olympique et de reprendre l'antique tradition grecque de *ekecheiria*, qui remonte au IXe siècle avant J.-C.

Le terme *ekecheiria*, qui en grec ancien signifie littéralement « se tenir par la main », est un phénomène qui se traduit par la suspension des hostilités et la création de conditions propices afin de permettre aux athlètes de participer aux Jeux olympiques, et aux membres de leurs familles et à des milliers de pèlerins ordinaires, de pouvoir voyager, sans crainte, en vue d'assister aux Jeux légendaires dans la paix, et ensuite fin de pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité.

L'objectif du mouvement de la trêve olympique est plus ambitieux. Elle pourrait devenir un facteur positif de rapprochement international et un outil utile pour la diplomatie. Dans chaque nation et dans chaque société, dans chaque culture et dans chaque religion, les Jeux olympiques sont reconnus comme le principal événement sportif du monde, un festival sportif et culturel unique qui doit favoriser les valeurs que nous chérissons dans notre village planétaire.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration commune du pape Jean Paul II et de Sa Béatitude Christodoulos, Archevêque d'Athènes et de toute la Grèce :

« Nous sommes heureux de joindre notre voix aux nombreuses voix qui se sont élevées dans le monde entier et qui ont exprimé l'espoir qu'à l'occasion des Jeux olympiques qui auront lieu en Grèce en 2004, l'antique tradition grecque de la trêve olympique sera rétablie, selon laquelle toutes les guerres doivent s'arrêter et le terrorisme et la violence cesser. »

Je voudrais rappeler à l'Assemblée que la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, adoptée à New York en septembre 2000 par plus de 150 chefs d'État et de gouvernement, comprenait un paragraphe

sur la promotion de la paix et de la compréhension mutuelle dans le cadre de la trêve olympique.

En juillet 2000, le Président du Comité international olympique, M. Juan Antonio Samaranch et le Ministre grec des affaires étrangères, M. George Papandréou, ont inauguré à Athènes le Centre international pour la trêve olympique. Ce Centre, qui est pleinement conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, est une entreprise ambitieuse menée par le Comité international olympique, en coopération avec le Gouvernement grec, afin de favoriser un cessez-le-feu international pendant la durée des Jeux olympiques, permettant ainsi de bâtir des ponts entre rivaux.

La Grèce aura l'insigne honneur d'accueillir les Jeux olympiques d'été de 2004. Le retour des Jeux olympiques en 2004 en Grèce, dans leur antique foyer, plus d'un siècle après le renouveau du mouvement en 1896, donnera une occasion d'enrichir le mouvement olympique moderne en restaurant certains des idéaux de la Grèce antique. Par nos initiatives, nous souhaitons que l'athlète redevienne le centre d'attention et la mesure de notre succès. De manière contemporaine, nous voulons organiser, de la façon la plus efficace et la plus sûre, les Jeux olympiques de 2004 en respectant les traditions authentiques et les valeurs initiales qu'incarne l'idéal olympique.

En outre, nous souhaitons organiser une Olympiade culturelle – un événement culturel à l'échelle mondiale conçu pour relier le sport et la culture, qui vise à lancer un message ferme en faveur d'une culture des civilisations, et qui servira de rampe de lancement d'une coopération universelle.

Dans notre offre, nous avons promis de contribuer à renouveler la trêve olympique, qui à notre époque doit servir à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la recherche de solutions durables aux conflits dans le monde entier. Ce message n'aurait pas pu être plus opportun que cette année. Nous cherchons à souligner l'importance du dialogue, de la tolérance, de la compréhension mutuelle, du respect et de la coopération entre les cultures, les religions et les civilisations. Tel est le défi quotidien qui nous est lancé par la Charte des Nations Unies : promouvoir les questions qui nous unissent et établir un dialogue sur celles qui nous divisent. Nous devons ouvrir des voies de communication et encourager le dialogue entre ceux qui ne le pratiquent pas déjà.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance à la mission des États-Unis qui a présenté ce projet de résolution et nos sincères remerciements aux délégations qui s'en sont portées coauteurs. Le message de paix et de réconciliation qui émane de ce projet de résolution nous donnera, j'en suis certain, un espoir et une vision pour la réalisation de nos objectifs communs.

M. Requejo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le sport et l'idéal olympique contribuent sans aucun doute à une meilleure connaissance et compréhension mutuelle, ainsi qu'au développement et au renforcement de l'amitié et de la fraternité entre les peuples, qui sont des éléments indispensables pour promouvoir la paix, la coopération entre les nations et le développement harmonieux de l'humanité.

En ce sens, l'observation de la trêve olympique revêt donc une importance toute particulière pour la cessation de toutes les hostilités pendant les Jeux olympiques et la recherche, par des solutions diplomatiques, d'un règlement pacifique aux conflits internationaux, et ce, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. C'est là le fondement de la création, grâce au sport et à l'idéal olympique, d'un monde meilleur où règne la paix. Toutefois, il y a aujourd'hui de nombreux facteurs qui entravent l'atteinte de cet objectif.

Les effets négatifs croissants de la mondialisation néolibérale se font sentir également aujourd'hui dans le domaine du sport, où l'écart entre les riches et les pauvres s'est accru. Une donnée suffit pour confirmer cette inégalité : au cours des derniers Jeux olympiques, en 2000, sept pays du groupe des plus nantis ont à eux seuls obtenu 50 % de toutes les médailles.

Nous ne sommes pas surpris qu'il en ait été ainsi, étant donné que le sport exige des ressources financières permettant de créer l'infrastructure nécessaire à son développement, et que les pays en développement ne disposent pas de telles ressources. Leurs maigres ressources actuelles doivent être consacrées à l'élimination de la pauvreté, de la faim, de l'insalubrité et de nombreux autres problèmes qui violent les droits de l'homme les plus fondamentaux, à savoir le droit à la vie et le droit au développement.

Par ailleurs, il est regrettable que certaines de ces médailles soient gagnées par des athlètes talentueux qui viennent de pays qui ne disposent pas d'installations sportives, d'entraîneurs ni de ressources

pour le développement du sport, et que plusieurs d'entre eux n'ont d'autre choix que de suivre la voie du sport professionnel et du mercantilisme sportif, et de compétir sous les couleurs d'autres pays. La délégation cubaine dénonce cette pratique qui, malheureusement, ne cesse d'augmenter. En même temps, nous demandons aux fédérations sportives internationales de prendre les mesures nécessaires pour freiner l'achat et la vente de talents sportifs qui corrompent et ternissent la pureté du sport et portent atteinte à l'idéal olympique que nous souhaitons promouvoir. Il est également nécessaire d'encourager l'honnêteté et l'impartialité des fonctionnaires sportifs et des arbitres, et de considérer tous les cas de corruption comme une grave atteinte à l'esprit olympique.

L'idéal olympique est également violé par les sommes d'argent considérables qui entourent la course pour l'obtention de sièges olympiques et pour l'organisation d'Olympiades. L'organisation des Olympiades doit aussi être un droit des pays pauvres et non pas un monopole exclusif des pays très riches. En ce sens, Cuba réitère son souhait d'accueillir, dans un avenir proche, des Jeux olympiques. Ces résultats sportifs justifient cette aspiration.

Notre petit pays, en dépit du blocus criminel qui nous est imposé depuis 42 ans par les États-Unis, a entrepris la construction au cours de ce siècle de milliers d'installations sportives utilisées par 1,5 million de citoyens qui pratiquent régulièrement des sports ou des exercices physiques sous la direction d'un spécialiste; par plus de 2 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes étudiants qui comptent sur leurs professeurs d'éducation physique et sportive; et par des hommes et des femmes du troisième âge, des femmes enceintes et d'autres catégories de citoyens pour lesquels le sport ou l'exercice physique est synonyme de santé et de longévité.

À Cuba, l'enseignement des disciplines sportives est gratuit; nous avons ainsi traduit dans la réalité notre aspiration de faire du sport un droit du peuple. Cuba travaille en outre pour renforcer le sport dans les pays du tiers monde, comme le prouve l'École internationale d'éducation physique et sportive qui a été inaugurée cette année à La Havane, où étudient aujourd'hui des jeunes de plus de 50 pays du Sud, qui recevront un diplôme professionnel dans différents domaines sportifs. Nous sommes également heureux d'affirmer que près de 8 000 spécialistes et entraîneurs sportifs cubains ont fourni leurs services dans des dizaines de

pays dont les athlètes sont, parfois, entrés en compétition avec nos propres athlètes et les ont vaincus.

La délégation cubaine s'associe au consensus sur le projet de résolution intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », car nous estimons qu'il s'agit d'un texte acceptable et utile, dont nous appuyons pleinement la teneur. Toutefois, la délégation cubaine ne s'en est pas portée coauteur, comme nous l'avions fait par le passé, car nous pensons également que, même s'il s'agit d'un texte positif, il représente un recul par rapport à la résolution 54/34, adoptée par consensus avec le même objectif en 1999.

Pour Cuba, la trêve olympique signifie que « toutes les hostilités cessent durant les Jeux olympiques », comme cela est indiqué au deuxième alinéa du préambule de cette résolution. Cette notion indispensable a été éliminée du projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie.

De même, la délégation cubaine regrette que l'on ait aussi éliminé le contenu du paragraphe 2 de la résolution 54/34 de 1999, dans lequel les États Membres sont exhortés à :

« à prendre l'initiative de respecter la trêve olympique, individuellement et collectivement, et à chercher, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à régler tous les différends internationaux par des moyens diplomatiques ».

Cette notion est extrêmement importante dans un monde où prolifèrent les conflits internationaux et où la paix est de plus en plus menacée.

Comme l'a dit le Président Fidel Castro, le sport représente le bien-être, la qualité de la vie, la santé, le bonheur et l'honneur pour les peuples, et est peut-être l'instrument le plus efficace pour lutter contre les dérives criminelles, les drogues et les nombreux autres vices dont souffrent les sociétés modernes.

La mondialisation dans le domaine du sport doit être la mondialisation de la coopération, du respect et de l'équité, et non la mondialisation des injustices et des inégalités. Sur cette base, nous pourrions progresser en direction du véritable idéal olympique.

M. Ling (Biélorus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Biélorus se félicite du

projet de résolution présenté par les États-Unis au titre du point intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Le débat sur ce thème à l'Assemblée générale est une occasion unique pour l'ONU d'utiliser tout le potentiel de la communauté internationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en mobilisant les ressources du sport pour atteindre son objectif principal – préserver les générations actuelles et à venir du fléau de la guerre.

Depuis l'antiquité, le sport et l'idéal olympique ont fait partie inhérente de la paix et du progrès. Nous sommes convaincus que cette tradition séculaire doit être préservée et renforcée au XXI^e siècle. La Déclaration du Millénaire, adoptée en 2000 par nos chefs d'État et de gouvernement, énonce clairement l'objectif suivant :

« observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et de soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique ». (*résolution 55/2, par. 10*)

Dans ce contexte, la République du Bélarus appuie la coordination par le Comité international olympique et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix afin que le sport puisse être utilisé pour réconcilier des communautés en conflit ou après un conflit, et puisse être considéré comme partie intégrante du processus général de développement économique et social et de la promotion de la culture de paix et d'harmonie, notamment parmi les jeunes. Tous les programmes de l'ONU centrés sur cet objectif recevront le plein appui et la coopération du Gouvernement bélarussien.

Le Bélarus, qui est récemment devenu un membre pleinement intégré de la communauté internationale, considère la fonction sociale des sports et de la culture physique comme partie intégrante du processus de création de notre État. Nous le voyons également comme un moyen de maintenir des relations amicales et des partenariats avec tous les autres pays du monde. Le sport et la culture physique sont une des principales priorités politiques du Bélarus, parce qu'ils aident à résoudre les problèmes sociaux, notamment en fournissant des soins de santé aux enfants, aux

adolescents, aux étudiants et à tous les autres citoyens de notre pays.

Le Bélarus dispose d'une infrastructure sportive bien établie comprenant 225 stades, 24 centres sportifs, 222 piscines, 4 687 clubs de sport, de nombreux centres d'entraînement olympiques, des palais des sports, des courts de tennis, des patinoires et plus de 9 000 terrains de sports de plein air. Le Bélarus est un petit pays, mais beaucoup de nos citoyens pratiquent des sports de toutes sortes, près de 8 % de l'ensemble de notre population pratiquant un peu de sport.

Durant le cycle olympique 1997-2000, les équipes sportives du Bélarus ont remporté 247 médailles olympiques, dont 53 médailles d'or. Aux XXVII^e Jeux olympiques, à Sydney, le Bélarus a gagné trois médailles d'or, trois d'argent et 11 de bronze, se classant quinzième de toutes les équipes participant aux Jeux. L'équipe bélarussienne de gymnastique a gagné une médaille d'or lors des récents championnats du monde de gymnastique à Bruxelles, en Belgique.

Le Bélarus est actuellement membre du Comité pour le développement du sport du Conseil de l'Europe et du comité exécutif de la Conférence sportive européenne, et a été élu au Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les membres de notre Comité national olympique représentent le Bélarus au sein des Comités olympiques européens, de la European non governmental sports organization et de l'association des comités olympiques nationaux de la Communauté d'États indépendants.

Récemment, la République du Bélarus a initié l'adoption de recommandations pour faciliter un régime de visas pour les délégations sportives, y compris l'idée de participer à des événements sportifs de grande dimension en Europe sans visa. À la suite de l'initiative de l'UNESCO, le Bélarus a avancé une recommandation sur le thème « Éducation physique et sports en tant que moyen de développement social ». En outre, depuis que le Bélarus est actif dans les domaines de la culture physique, du sport et de la préparation d'une législation pertinente, nous disposons du cadre nécessaire pour le développement de notre régime national d'éducation physique et sportive.

Les défis et les menaces mondiaux auxquels fait face l'humanité aujourd'hui exigent une réponse générale et mondiale. Nous devons examiner tous les moyens dont dispose la communauté internationale pour instaurer la paix, et le sport un excellent moyen pour nous aider à atteindre cet objectif. Les Jeux olympiques de Sydney, au seuil du nouveau millénaire, ont réaffirmé les liens très étroits entre les sports et la paix, qui est d'une importance particulière pour nous aujourd'hui et à l'avenir. La République du Bélarus fera tout son possible pour renforcer cette relation.

Mme Vassalo (Malte) (*parle en anglais*) : Ma délégation est honorée de prendre la parole devant l'Assemblée sur le point 23 de l'ordre du jour, intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance aux États-Unis qui ont présenté le projet de résolution de cette année en tant que pays hôte des Jeux olympiques d'hiver de 2002, qui auront lieu à Salt Lake City. En réaffirmant notre appui à l'esprit de ce projet de résolution, nous saluons avec plaisir le grand nombre de pays qui s'en sont portés coauteurs.

En plus d'être un spectacle de sport de compétition, de talent et d'endurance, les Jeux olympiques sont riches en importance symbolique, qui est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a bien des siècles dans la Grèce antique. Souvenons-nous que les Jeux doivent leur origine à un traité qui a donné naissance à la notion de trêve sacrée, en vertu duquel les conflits du monde hellénique s'arrêtaient pendant la durée des Jeux.

Conformément à la Déclaration du Millénaire, ma délégation demande aux États Membres à

« observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et à soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique ». (*ibid.*)

Les Jeux olympiques pourraient être considérés comme un instrument diplomatique qui renforce les efforts que l'ONU déploie pour promouvoir la paix. Les Jeux impliquent la même quête que celle de l'Organisation – la coopération, la compréhension et l'interaction fructueuse – qui conduit au dialogue et

aux initiatives sur un grand nombre de questions. Ils sont loin ces jours où les pays croyaient, pour quelque raison que ce soit, qu'ils devaient boycotter les Jeux. Aujourd'hui, tous les pays participent et concourent côte à côte. Cela a été agréable de voir les athlètes de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée défilier ensemble lors des Jeux de 2000 en Australie.

Ma délégation est fermement convaincue que le sport joue un véritable rôle interactif dans la promotion d'un monde meilleur et plus pacifique. L'interaction entre les athlètes conduit à une meilleure compréhension entre les cultures et à la promotion de styles de vie sains chez les générations plus jeunes, ainsi qu'à la concrétisation de l'idéal olympique.

Ma délégation se félicite des actions communes qui ont commencé entre le Comité international olympique et l'ONU.

L'organisation des Jeux souligne davantage la signification de la prise en charge des questions de développement, la protection de l'environnement, l'éducation, l'élimination de la pauvreté et la lutte contre le VIH/sida, ainsi que la lutte contre l'abus de drogues, la violence et la délinquance juvénile, questions qui sont à l'ordre du jour des travaux de l'ONU.

Les Jeux olympiques présentent aux jeunes générations des modèles qui encouragent des modes de vie sains. Certains athlètes représentent des minorités ethniques; leur participation est un pas important vers l'acceptation de minorités ethniques et la reconnaissance de leur contribution à leur pays. La participation de ces athlètes va au-delà de la force physique et des résultats; elle symbolise également le courage et la valeur universelle intrinsèque de tous les peuples et de toutes les cultures.

La trêve olympique signifie essentiellement la cessation des hostilités entre des pays et des peuples dans des conflits armés durant au moins la durée des Jeux. L'ONU a l'obligation d'approfondir ce concept pour réaliser une approche plus active. Par la promotion d'une meilleure compréhension entre les nations, la communauté internationale peut contribuer à l'élimination du fléau de la guerre.

Les Jeux olympiques encouragent une culture de paix, et à cet égard, le Comité olympique de mon pays est fier de participer à la mobilisation de toutes les

organisations sportives internationales et des comités olympiques nationaux en vue de prendre des mesures concrètes au niveau local, national et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix, fondée sur l'esprit de la trêve olympique.

La participation ne consiste pas à gagner des médailles; gagner n'est pas tout. Même si, par nature, la compétition crée une envie de vaincre, l'idée de contribuer à l'avènement d'un monde pacifique dépasse de loin toute autre considération.

Ma délégation estime que tout athlète, vainqueur ou non, peut considérer sa participation avec la satisfaction de contribuer à l'avènement d'un monde meilleur. Pour terminer, ma délégation aimerait exprimer le souhait de voir le voyage de la flamme olympique servir de phare à la course humaine en quête de bonne volonté et de paix.

Mme Crowley (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est heureuse d'appuyer le projet de résolution et l'appel qu'il lance à tous les États Membres en vue de créer un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, et par l'observation de la trêve olympique durant la période des Jeux.

Il est utile de noter aujourd'hui qu'il y a plusieurs zones de conflit dans le monde où les principes exprimés dans ce projet de résolution n'ont aucune chance de se concrétiser. Tout aussi important est le fait que nous appuyons l'affirmation par le projet de résolution des principes d'amitié et de coopération internationales, et du rôle important des Jeux olympiques et du sport de façon plus générale dans la promotion de communautés saines, productives et pacifiques, après les Jeux olympiques.

L'Australie est active et engagée au sein du mouvement olympique. Nous sommes l'une des deux nations à avoir participé à toutes les Olympiades d'été modernes. Nous avons également accueilli avec fierté les Jeux olympiques d'été à deux reprises : en 1956, à Melbourne, et en 2000, à Sydney.

Ayant grandi dans les années 50 à Melbourne, je me rappelle très bien la fierté et l'enthousiasme que notre ville et notre pays ressentaient en accueillant les XIVe Jeux olympiques. À plusieurs égards, ces Jeux ont aidé à rapprocher le monde de l'Australie et l'Australie du monde – un fait important au moment où nous accueillons des migrants de nombreuses nations.

Ces Jeux olympiques constituaient un fait important dans la vie de notre pays et un événement pacifique dans une année difficile. Les Jeux de Melbourne ont été appelés « Jeux de l'amitié », en raison de l'inspiration d'un jeune chinois – un étudiant, je pense – qui a écrit au Comité d'organisation pour suggérer que les athlètes défilent ensemble sous le drapeau du Comité international olympique (CIO), lors de la cérémonie de clôture, en tant que symbole et exemple de la bonne volonté internationale. Cette pratique est devenue un élément de tous les Jeux depuis lors, et elle se poursuit.

De même, nous, les Australiens, sommes très fiers de la réussite des XXVIIe Jeux de Sydney en 2000 – non seulement en termes de participation, mais aussi du fait de nombreux moments mémorables : la Corée du Sud et la Corée du Nord entrant dans le stade sous une seule bannière lors de la cérémonie d'ouverture sous les applaudissements de 110 000 spectateurs; quatre athlètes du Timor oriental participant pour la première fois avec le drapeau olympique; Cathy Freeman, une Australienne aborigène, allumant la torche pour marquer le début des Jeux.

Les Jeux de 2000 ont également vu la plus grande participation de volontaires dans l'histoire olympique. Nombre de ces volontaires sont restés pour assister aux Jeux para-olympiques qui ont suivi. Leur participation, tout comme celle des athlètes et des responsables, a illustré le mieux l'esprit olympique de bonne volonté, de compréhension et d'amitié, et certainement l'esprit de l'Australie. Nos volontaires avaient par ailleurs un grand sens de l'humour et ont fait rire même ceux qui ne comprenaient pas toujours l'humour australien. Plusieurs études objectives indiquent que les Jeux olympiques australiens de Sydney, en l'an 2000, ont été les meilleurs Jeux de l'histoire.

Les Jeux olympiques sont très importants pour d'autres raisons. Premièrement, les Jeux constituent un facteur clef dans la mise en place des capacités dans le pays hôte – des infrastructures à des activités culturelles plus larges. Deuxièmement, des personnes du monde entier viennent voir l'excellence sportive et, dans le même temps, participent à la vie sociale, aux activités et à la culture du pays hôte. Les idéaux olympiques doivent nécessairement englober toutes ces possibilités. Plusieurs personnes ont fait des commentaires, comme je l'ai déjà dit, et indiqué que l'Australie a réalisé sa tâche de façon brillante, de

l'ouverture des Jeux à la cérémonie de clôture. L'Australie a souri et Sydney a brillé.

Un troisième point concerne la façon dont les Jeux olympiques ont été couverts. La télévision assure aujourd'hui la couverture principale et il est décevant d'apprendre que plusieurs pays accordent une couverture réduite ou inégale aux Jeux, se concentrant parfois uniquement sur leurs propres athlètes. Les Jeux olympiques concernent l'excellence internationale et non pas la nationalité, et ce projet de résolution reflète cet aspect.

Je voudrais parler brièvement d'autres aspects importants de ce projet de résolution : son affirmation de certains principes sous-jacents que l'ONU et le mouvement olympique international partagent, et le rôle que les sports peuvent jouer pour aider à créer des communautés plus fortes – notamment par l'éducation de la jeunesse et l'échange.

L'Australie est attachée depuis longtemps aux programmes internationaux de promotion du sport par des partenariats avec les gouvernements, les institutions sportives et le CIO. Nombre de ces programmes ont obtenu une reconnaissance particulière du CIO et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Nous sommes particulièrement actifs dans l'aide aux pays de la région Asie-Pacifique par le biais de programmes de développement sportif. Ces activités portent sur la mise en place de capacités dans les domaines de l'éducation physique, du développement des jeunes et de la gestion des sports. Il existe de grandes possibilités pour le CIO d'élargir son action dans ces domaines et de trouver de nouvelles voies pour compléter les activités de l'ONU et, en fait, des gouvernements des États Membres, dans les domaines de la santé, du développement et de l'éducation.

L'Australie reconnaît l'importance qu'il y a à fournir aux jeunes des possibilités qui leur permettent de renforcer leur prise de décisions, leur confiance et leur capacité d'apprentissage ainsi que le développement de talents physiques. Nos programmes visent à assurer une large participation communautaire ainsi que l'excellence chez les athlètes d'élite.

Les principes et activités de l'ONU sont certes bien reflétés dans ce projet de résolution, mais il est très important que les possibilités que présentent les Jeux olympiques eux-mêmes, soient exploitées pour

mettre ces principes en pratique – par exemple, en ce qui concerne la non-discrimination dans le domaine des sports entre les femmes et les hommes. Nous notons que les villages olympiques sont devenus des lieux où des amitiés durables se nouent et où il n'y a pas de discrimination pour des motifs de race ou de religion.

Les Jeux olympiques sont le forum des jeunes par excellence. Leurs compétences, leur entraînement, leur travail assidu et leur dévouement, leurs sacrifices au sport, la fierté qu'ils ressentent de représenter leur pays, leur capacité de faire face aux déceptions et de féliciter les autres participants sont certains des éléments essentiels de ce projet de résolution. Nous qui sommes plus âgés, nous que l'âge lasse, devons apprendre des jeunes et leur assurer l'appui nécessaire. Ils sont l'avenir, et nous devons accepter le défi de ce projet de résolution qui est de leur laisser un monde meilleur.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), j'ai l'honneur de prendre la parole sur le point 23 de l'ordre du jour intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Lorsque le Comité international olympique s'est trouvé face à des problèmes politiques et qu'il a lancé un appel en 1992 pour une trêve olympique, demandant l'appui des États Membres de l'ONU et d'entités politiques, l'OUA a été parmi les premières à y répondre, ce qui a été confirmé par l'appui de la cinquante-huitième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA tenue en juin 1993 au Caire (Égypte), et avait reçu l'aval du Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

En outre, l'Égypte en sa qualité de Président de l'OUA pour 1993, avait présenté deux projets de résolution à l'Assemblée générale, le 25 octobre 1993. Le premier concernait la trêve olympique. L'autre portait sur la proclamation de 1994 Année internationale du sport et de l'idéal olympique, en commémoration du centenaire du Comité international olympique fondé en 1894. Le fait que ces projets de résolution aient été parrainés par 121 États Membres indiquait bien l'appui immense dont les Jeux olympiques bénéficiaient de la part de la communauté internationale. Une fois de plus, je suis ravi

d'exprimer, au nom des pays africains, notre appui à la trêve olympique.

L'Assemblée se souviendra peut-être que le Sommet du Millénaire des chefs d'État et de gouvernement, tenu en septembre 2000 à New York, a inclus dans sa Déclaration finale le paragraphe suivant :

« Nous demandons instamment à tous les États Membres d'observer la trêve olympique, individuellement et collectivement, dans le présent et à l'avenir, et de soutenir les efforts que le Comité international olympique déploie pour promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes par le sport et l'idéal olympique. »
(résolution 55/2, par. 10)

Le Comité international olympique a également coopéré de façon très efficace avec l'Assemblée générale en organisant des tables rondes à l'intention des comités olympiques nationaux dont les pays étaient, ou sont encore, en situation de conflit en Afrique, dans le cadre de l'Année internationale pour une culture de paix. La Zambie était parmi les pays représentés à la Conférence mondiale sur le sport, l'olympisme et le volontariat, organisée par le Comité international olympique le mois dernier à New York dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires.

Depuis 1993, l'Assemblée générale a adopté par consensus trois autres résolutions sur la trêve olympique, présentées par les pays accueillant les Jeux. En fait, la résolution présentée par l'Australie et adoptée en 1999, comptait 180 coauteurs, un record dans l'histoire de l'Assemblée.

C'est donc dans ce contexte que je demande que ce projet de résolution sur la trêve olympique, présenté par les États-Unis d'Amérique en tant qu'hôte des Jeux olympiques d'hiver à Salt Lake City en février 2002, soit adopté par consensus.

Je crois qu'il est de notre devoir de promouvoir la paix et la compréhension entre les hommes pour le bien-être de la société en encourageant l'observation de la trêve olympique. Cela est conforme aux résolutions précédentes de l'Assemblée générale visant à tendre vers les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Enfin, je voudrais féliciter le Comité international olympique des efforts qu'il déploie pour mobiliser la jeunesse du monde entier pour la cause de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.47.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que depuis sa présentation, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bahreïn, Canada, Comores, Fédération de Russie, Inde, Jordanie, Kirghizistan, Maurice, Pakistan, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Suriname et Thaïlande.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.47?

Le projet de résolution A/56/L.47 est adopté (résolution 56/75).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 23 de l'ordre du jour.

Point 35 de l'ordre du jour (*suite*)

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles et rétablies

Rapports du Secrétaire général (A/56/499 et A/56/611)

Projet de résolution (A/56/L.46)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Bénin, qui va présenter le projet de résolution A/56/L.46.

M. Adechi (Bénin) : C'est pour moi un honneur de présenter, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/56/L.46 au titre du point 35 de l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

L'on se souvient que du 4 au 6 décembre 2000, il s'est tenu à Cotonou (République du Bénin) la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Cette Conférence a rassemblé 111 délégations gouvernementales ainsi qu'une cinquantaine d'organisations non gouvernementales. Cette forte participation témoigne de l'intérêt que

portent les États du monde à la démocratie et à son renforcement. Cette participation souligne également l'aspiration de tous les peuples à un ordre international fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment la promotion et l'encouragement de l'état de droit, le respect des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine, ainsi que le progrès social.

Partant du constat que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le développement et la démocratie sont interdépendants et synergiques, le projet de résolution A/56/L.46 encourage les États Membres à identifier toutes les actions susceptibles de promouvoir et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, et invite le Secrétaire général de l'ONU à examiner les options susceptibles de renforcer les efforts déployés par les États Membres pour consolider la démocratie, notamment en désignant un centre de liaison.

Les coauteurs du projet de résolution félicitent également la République de Mongolie pour sa décision d'accueillir la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, en 2003. À l'occasion, je voudrais également signaler l'intention du Yémen d'abriter l'une des conférences des démocraties nouvelles ou rétablies.

Le projet de résolution sous examen est le résultat de constructives et fructueuses négociations. C'est pourquoi je voudrais saisir l'occasion pour exprimer mes remerciements à toutes les délégations qui, dans un esprit positif et constructif, ont contribué à sa mise au point. Ledit projet de résolution a été subséquentement parrainé par 114 délégations.

Je voudrais en effet annoncer que depuis la parution du projet de résolution A/56/L.46, les pays ci-après ont manifesté le désir de devenir coauteurs de ce projet de résolution : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bangladesh, Bélarus, Belize, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Croatie, Danemark, El Salvador, États fédérés de Micronésie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Gambie, Ghana, Grenade, Guyana, Îles Marshall, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Malawi, Malte, Maurice, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, République démocratique du Congo, République de Moldava, République-Unie de

Tanzanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Seychelles, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Yémen et Zimbabwe.

Eu égard à cet important parrainage, je reste persuadé que le projet de résolution A/56/L.46 sera adopté par consensus.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les autres pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord renouveler les chaleureuses félicitations de l'Union européenne au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies pour avoir reçu le prix Nobel de la paix. C'est avec beaucoup d'attention que nous avons écouté le discours prononcé par le Secrétaire général à l'occasion de la cérémonie officielle de remise de ce prix prestigieux, cérémonie qui s'est tenue hier à Oslo. Le Secrétaire général Kofi Annan y a indiqué que la promotion de la démocratie est une des priorités qui devrait marquer l'action de l'ONU en ce début de millénaire. L'Union européenne partage entièrement cette vision et apportera tout son soutien au Secrétaire général dans sa réalisation.

Quatre sessions de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies ont eu lieu jusqu'à présent. La quatrième s'est tenue l'année dernière à Cotonou (Bénin). Ce fut la première Conférence du genre, accueillie par le continent africain. Pour la première fois également, tous les États Membres de l'ONU avaient été invités à la Conférence. La Conférence de Cotonou a démontré que le soutien au renforcement de la démocratie dans toutes les régions du monde devient de plus en plus important. Les participants à la Conférence ont réaffirmé que la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics et que cette volonté doit s'exprimer par des élections libres, honnêtes, pluralistes, régulières et transparentes. Ils ont également condamné toutes les formes antidémocratiques d'accession et de maintien au pouvoir. En outre, ils ont reconnu que le développement et l'élimination de la pauvreté étaient

des facteurs de promotion et de préservation du développement démocratique.

La Déclaration de Cotonou, adoptée à l'issue de la Conférence, contient des recommandations dont la désignation par le Secrétaire général de l'ONU d'un centre de liaison au sein du système des Nations Unies. Ce centre de liaison aura pour tâche d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour consolider la démocratie et assister le mécanisme de suivi de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. De par sa dimension universelle et son expérience, ainsi qu'à travers ses programmes et activités multiformes, l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important de promotion de la démocratie. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne apporte son soutien à une telle initiative.

La démocratie n'est pas seulement un idéal et un objectif universellement reconnu, mais aussi un droit fondamental des citoyens. La démocratie est un processus qui ne se résume pas à la tenue d'élections. Tout système démocratique doit également offrir à la population – aux hommes et aux femmes, sur un pied d'égalité – la possibilité de participer pleinement et effectivement à tous les aspects de la société. La démocratie suppose, par essence, le renforcement de la société civile.

La démocratie, c'est tout d'abord le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrées dans les instruments internationaux. La tolérance et le respect de la diversité, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'égalité entre les hommes et les femmes constituent également des éléments fondamentaux de la démocratie.

La démocratie et l'état de droit sont indissociables. Les actions favorisant la création d'un état de droit, telles que la promotion de la bonne gestion des affaires publiques, l'adoption et l'application de législations, procédures et mécanismes qui garantissent la représentation et la responsabilisation et qui protègent les individus et les groupes d'individus contre l'arbitraire et l'injustice, la garantie d'un pouvoir judiciaire indépendant, la formation des agents de l'État, sont tous des facteurs primordiaux de nature à étayer et à consolider la démocratie.

La démocratie est indéniablement liée au développement durable. La démocratisation vise à élargir les choix offerts à la population et contribue à la

création d'un environnement socioéconomique favorable au développement.

L'Union européenne appuie et continuera à appuyer les efforts des États engagés dans les processus de démocratisation. La consolidation de la démocratie est l'un des objectifs fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, ainsi que de la Politique de coopération de la Communauté européenne. Le soutien à la démocratisation que procure l'Union européenne aux États tiers, par ses différents programmes de coopération, s'inscrit dans de nombreux secteurs : appui au renforcement de l'état de droit, en particulier dans le secteur de la justice, participation effective de la population au renforcement de la société civile et à l'émergence d'une culture des droits de l'homme. Le soutien aux élections représente également une part considérable de la contribution globale de l'Union européenne à la démocratisation et au développement durable dans les pays tiers.

À mesure qu'un nombre de plus en plus important de pays s'engagent sur la voie de la démocratie, l'aide que la Communauté accorde pour appuyer la transition va croissant. Le soutien à l'organisation et à l'observation des élections représente l'essentiel des crédits engagés, soit près de 180 millions d'euros au cours des cinq dernières années. Depuis la Communication de la Commission sur les missions d'assistance et d'observation électorale de l'Union européenne du mois d'avril 2000, la politique de l'Union européenne dans le domaine des élections a gagné en cohérence et en homogénéité.

Il n'existe pas de modèle pré-établi et consacré de démocratie. Le chemin de la démocratie n'est pas unique. Chaque pays y arrivera par sa propre voie et à son propre rythme. Mais cela n'empêche pas que les États puissent bénéficier des expériences les uns des autres. L'ONU reste l'enceinte privilégiée pour faciliter l'échange d'enseignements et de meilleures pratiques acquis en matière de promotion et de consolidation de la démocratie.

Une culture démocratique constitue la meilleure sauvegarde contre les conflits et le terrorisme, car elle garantit un règlement pacifique et équitable des différends. Au cours des 10 dernières années, un nombre de plus en plus important de pays à travers le monde ont adopté un système démocratique. Même si certains sont brutalement revenus à l'autocratie, ou ont

été plongés dans des conflits civils et régionaux, nous sommes optimistes, dès lors que les pays au sein desquels les représentants du peuple tirent leur légitimité d'élections libres, démocratiques et pluralistes sont désormais majoritaires dans le monde.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh attache une importance particulière à ce point de l'ordre du jour, car nous pensons que l'ONU peut en effet jouer un rôle efficace dans le processus mondial de démocratisation. Elle peut aussi aider à promouvoir et à renforcer les démocraties à travers le monde. Je tiens à exprimer solennellement notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote A/56/499. Il fournit une vue d'ensemble des efforts accomplis par le système des Nations Unies dans ce domaine.

Ma délégation félicite les Gouvernements philippin, nicaraguayen, roumain, et béninois pour avoir organisé les quatre dernières Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Ces événements ont fourni des occasions exceptionnelles aux pays participants d'échanger des avis et des expériences sur le processus de démocratisation. Au fil des ans, ce processus a rapproché des pays de tous les continents. Leurs traditions sont diverses, comme l'est leur quête d'un monde démocratique. La Conférence à Cotonou a été la plus grande démonstration à ce jour de la tendance mondiale croissante de renforcement et de promotion du processus de démocratisation.

Il est vrai qu'aucun système de gouvernement ne peut prétendre à la perfection, pourtant la démocratie est largement reconnue comme étant la meilleure forme de gouvernement connue. La démocratie soutient l'état de droit, garantit le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, rend le gouvernement responsable envers le peuple et rend transparent le processus de décision. Pour nous au Bangladesh, l'expérience passée et les réalités présentes démontrent très clairement qu'il n'y a pas d'alternative à la démocratie, si l'on veut garantir l'état de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La démocratisation est un processus qui consiste à créer des institutions démocratiques garantissant une bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme et l'ouverture politique. La démocratie exige un fonctionnement efficace des

institutions démocratiques, ainsi que l'obligation redditionnelle et la transparence. L'état de droit est manifestement la composante la plus essentielle de la démocratie. Il protège les individus ou les groupes contre les comportements arbitraires, l'injustice ou l'oppression pratiquée par l'État ou d'autres acteurs. Toutefois, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une société civile forte et d'une culture des droits de l'homme pour la consolidation de la démocratie. Il est encourageant de noter que l'ONU joue un rôle de plus en plus vigoureux dans le domaine de la gouvernance et de la démocratisation.

La démocratie et le développement sont inséparables dans le contexte mondial actuel. Nous pensons que, sans démocratie, les pays ne peuvent réaliser le développement durable. C'est la démocratisation qui peut aider à résoudre efficacement les problèmes et à promouvoir les potentiels de développement dans le nouveau siècle. L'ONU peut jouer un rôle proactif d'importance pour promouvoir ce processus, grâce à ses programmes et activités multiformes.

Il n'y a pas, comme nous le savons tous, de modèle uniforme et standard de démocratie. Les institutions démocratiques doivent être issues des valeurs inhérentes à chaque société. Elles doivent refléter la culture, l'histoire et l'expérience politique du peuple. D'autre part, le pouvoir des autorités publiques doit être fondé sur le soutien du peuple exprimé librement lors d'élections périodiques, libres d'intimidation et ayant lieu au suffrage universel. Toutefois, l'organisation régulière d'élections ne peut marquer la fin du processus. Un système démocratique doit aussi fournir des occasions au peuple de participer pleinement à tous les aspects de leur vie sociopolitique. Cela explique la nécessité de renforcer les institutions démocratiques qui permettent au peuple de participer au façonnement du consensus sociétal. L'ONU a un rôle spécifique à jouer, pour à la fois promouvoir ces principes et appuyer les processus démocratiques.

Ma délégation considère que la promotion de la gouvernance démocratique est une des stratégies les plus importantes à long terme pour la prévention des conflits armés. Une démocratie qui tire ses racines d'une culture de tolérance et de respect de la diversité est le meilleur rempart contre la guerre et le terrorisme. L'exclusion sociale, l'intolérance et l'accès inéquitable aux ressources sont souvent à la base des conflits armés. Nous sommes heureux de voir que cette

question a reçu une attention particulière à la quatrième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général selon laquelle la paix doit être appuyée par le biais du développement social, l'émancipation des femmes et l'amélioration des flux commerciaux et financiers en direction des pays en développement. Il est encourageant de noter que la démocratisation et la bonne gouvernance figurent au premier plan des préoccupations des organismes de développement.

Nous reconnaissons que la pauvreté est le principal obstacle à la consolidation de la démocratie. Dans toutes les sociétés où une pauvreté extrême est présente, il ne saurait y avoir de stabilité ni de développement; la pauvreté s'attaque au fondement même de la démocratie. C'est le problème fondamental auquel un grand nombre de démocraties nouvelles sont confrontées aujourd'hui. Les efforts qu'elles déploient afin d'atténuer la pauvreté et d'encourager le développement sont considérablement entravés par leur dette extérieure énorme. Les pays donateurs devraient – doivent, en fait – prendre des initiatives d'allègement de cet endettement pour ainsi renforcer ces démocraties naissantes.

La démocratisation a été pour nous au Bangladesh une expérience très enrichissante. Notre gouvernement a fait des efforts sérieux et sincères pour renforcer les institutions démocratiques et encourager la bonne gouvernance, et la population du pays nous a toujours appuyés en cela. Nous avons mis en place un gouvernement provisoire indépendant chargé d'organiser les élections nationales de manière libre, équitable et impartiale. Ce gouvernement provisoire, qui n'a pas d'équivalent dans le monde, a la responsabilité d'organiser des élections parlementaires lorsqu'un gouvernement élu aura terminé son mandat normal. D'ores et déjà, trois passations de pouvoirs successives ont eu lieu dans le cadre de ce système. Le gouvernement actuel, dirigé par le Premier Ministre Begum Khaleda Zia, est arrivé au pouvoir à la suite d'une élection de ce type en octobre de cette année. Ces élections ont été une célébration des valeurs démocratiques du Bangladesh.

Le Bangladesh a sérieusement entrepris de décentraliser le pouvoir pour le faire passer aux autorités locales, afin d'apporter la démocratie à la base. Nous encourageons également une participation accrue des femmes aux différents organes de décision.

Les efforts visant à l'intégration des femmes grâce au microcrédit et à l'instruction non scolaire ont contribué à l'émancipation des femmes. Ces outils de transformation de la société ont eu des succès que tout le monde peut voir et ont également permis l'élection d'un certain nombre de femmes parlementaires. La représentation des femmes dans les organismes publics s'est accrue.

Nous sommes partisans du droit au développement dans le cadre d'un régime des droits de l'homme. C'est pourquoi une Commission indépendante des droits de l'homme va être créée au Bangladesh. Le Gouvernement a également pris l'initiative de mettre en place le bureau de l'ombudsman afin d'assurer la transparence et l'obligation redditionnelle du Gouvernement. Dans le contexte du développement social, l'éducation et les soins de santé ont bénéficié d'une attention prioritaire. La société civile a joué un rôle considérable et a largement participé aux efforts de développement et de démocratisation du Bangladesh. Toutefois, il faut bien reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le Bangladesh est persuadé que l'Organisation des Nations Unies est une instance idéale pour les États Membres qui voudraient unir leurs efforts afin de créer une véritable culture démocratique. Le soutien de l'ONU encourage les sociétés qui s'efforcent de construire un système démocratique durable, souvent dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous recommandons fortement que l'instance mondiale améliore sa capacité de faire face de manière efficace aux demandes d'aide présentées par les États Membres dans leurs efforts de démocratisation. La Déclaration de Cotonou nous a donné à cet égard une base solide qui nous emplit d'espoir et de confiance.

Mme Kang Kyung-wha (République de Corée) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Représentant permanent de la République de Corée.

« J'aimerais commencer en exprimant la très sincère appréciation de ma délégation au Gouvernement béninois pour la manière excellente dont il a organisé et accueilli la Conférence de Cotonou ainsi que le suivi de cette Conférence. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour les observations judicieuses présentées dans le rapport qui figure dans le document A/56/499.

La progression de la démocratie depuis la fin de la guerre froide a été caractéristique de l'évolution actuelle. Au cours des 10 dernières années seulement, de nombreux gouvernements démocratiques ont été mis en place dans le monde. Les troubles civils et les conflits régionaux continuent d'occuper la une des journaux et les enjeux sont redoutables alors que nous essayons de renforcer la démocratie et les valeurs qu'elle défend partout dans le monde. Toutefois, tout bien considéré, nous pouvons dire avec confiance que le processus de démocratisation s'est fermement imposé comme étant la norme et la pratique universelles, aussi bien au niveau national que mondial.

L'ONU a considérablement contribué au processus de démocratisation qui s'est produit dans de nombreux pays en fournissant une assistance technique pour les élections ainsi qu'en prônant des valeurs démocratiques, l'état de droit et les droits de l'homme. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacre la moitié de ses ressources à des programmes s'inscrivant dans le domaine de la bonne gouvernance. En fait, la tâche consistant à aider les pays à renforcer leurs institutions démocratiques et la bonne gouvernance est devenue un élément indispensable des activités du système des Nations Unies.

Ceci est pleinement pris en considération dans la Déclaration du Millénaire, et en particulier au chapitre V, qui traite des droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. Tous les États Membres doivent appuyer les activités entreprises par l'ONU pour faciliter la démocratisation dans de nombreux coins du monde tout en s'efforçant de renforcer leurs propres capacités de souscrire aux principes et pratiques de la démocratie et au respect des droits de l'homme.

Ma délégation souscrit pleinement à l'opinion selon laquelle la démocratie, le développement, la paix et les droits de l'homme sont fondamentalement liés et se renforcent mutuellement. La démocratie aussi bien que le développement durable progressent dans un climat de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit. Le développement fleurit le mieux dans une

démocratie qui favorise l'esprit de libre entreprise de ses citoyens et qui défend leurs droits de l'homme. Par contre, sans développement, la solidarité humaine pâtit et les démocraties deviennent vulnérables et peuvent être victimes de forces non démocratiques.

À cet égard, ma délégation souscrit pleinement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la démocratie, ou l'absence de démocratie, est à l'origine d'un grand nombre des conflits violents d'aujourd'hui, la majorité de ces conflits étant internes. D'où la nécessité croissante d'encourager la démocratisation en matière d'édification de l'État et dans les opérations de consolidation de la paix. Pour assurer une reconstruction efficace après les conflits, une paix et un développement durables, les questions de démocratie qui sortent du cadre de la simple assistance électorale doivent être pleinement incorporées dans les mandats des missions de paix.

Nous pensons qu'il sera possible de réaliser pleinement le potentiel qu'a le système des Nations Unies de servir la cause de la démocratie lorsque les difficultés relevées feront l'objet d'une démarche globale et holistique face à la démocratie. Pour commencer, il faut que l'ONU soit à même de coordonner les activités des différents départements et institutions de son système afin d'éviter des chevauchements coûteux et d'exploiter à fond ses ressources.

La Conférence de Cotonou a été la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à se tenir en Afrique. La Conférence, nous en sommes convaincus, a fait considérablement progresser les efforts en vue d'encourager et de consolider les démocraties grâce au partage des pratiques optimales et des enseignements tirés. S'appuyant sur les résultats déjà obtenus par les Conférences de Manille, de Managua et de Bucarest, la Conférence de Cotonou a considérablement enrichi le débat sur la démocratie, la paix, la sécurité, et le développement.

À cet égard, nous constatons avec satisfaction les efforts entrepris pour garantir le succès de la Conférence, et en particulier les initiatives adoptées par le système des Nations

Unies, comme par exemple l'appui apporté par le PNUD pour la planification et l'organisation de la Conférence. Nous espérons que les recommandations qui figurent dans la Déclaration de Cotonou seront mises en oeuvre par la communauté internationale et par le système des Nations Unies de manière systématique et complète.

La République de Corée, voulant ainsi contribuer à la promotion et au renforcement de la démocratie, accueillera la deuxième Conférence internationale de la Communauté de démocraties en octobre de l'année prochaine. Comme l'Assemblée le sait, la première Conférence, intitulée « Vers une communauté de démocraties », s'est tenue à Varsovie (Pologne) l'année dernière au mois de juin avec l'assistance d'autres pays organisateurs, dont mon propre gouvernement. Ma délégation espère que la deuxième Conférence, à Séoul, tirera pleinement parti de la dynamique internationale croissante pour renforcer les efforts tendant à consolider la base de la démocratie partout dans le monde. Par ailleurs, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, nous espérons que la nature complémentaire et synergique de ces deux mouvements – la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté de démocraties – se renforcera dans les années à venir.

M. Sharma (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

Enfin, malgré les progrès que nous avons réalisés jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire. Le processus de démocratisation est par nature lent et tortueux, et il connaît de nombreux revers et de nombreux détours. Il est donc impératif que nous fassions preuve de patience et d'esprit de collaboration en nous attelant à cette tâche.

M. Davidson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite exprimer l'appui constant des États-Unis aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier les efforts consentis par le Bénin, à la fois en tant que pays hôte de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies l'an dernier à

Cotonou et en tant qu'auteur du projet de résolution en la matière.

Ces 25 dernières années, une révolution démocratique profonde, ancrée dans les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a refaçonné l'ordre politique mondial et a aidé à la prospérité économique du monde. La démocratie est en tête de liste des valeurs fondamentales qui ont aidé à créer cette scène mondiale plus libre, plus stable et plus prospère. La démocratie est un système de valeurs véritablement universel, mais que l'on ne peut pas considérer comme un acquis. Au contraire, la démocratie est quelquefois fragile; son succès nécessite un travail ardu au quotidien. Le message puissant de la démocratie a permis de transformer la vie d'un nombre incalculable de personnes à maints égards, grands ou petits.

En encourageant et consolidant les démocraties nouvelles ou rétablies, nous édifions un monde plus prospère et, ultimement, un monde plus libre. Si la communauté internationale agit avec sagesse, les futurs historiens qui s'intéresseront à ce millénaire considéreront la croissance et la consolidation de la démocratie comme l'une des plus grandes réalisations et l'un des legs les plus importants de l'Organisation des Nations Unies.

M. Niculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui sur une question de la plus haute importance concernant les efforts déployés par les gouvernements ainsi que la mission de l'Organisation des Nations Unies en ce début de siècle : promouvoir et consolider la démocratie.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite plus tôt sur ce point de l'ordre du jour par le représentant de la Belgique au nom de l'Union européenne. Je vais donc simplement faire quelques observations sur la base de l'expérience acquise par mon propre pays et de sa participation en matière de processus démocratiques et d'appui à la consolidation des institutions démocratiques dans le monde.

Le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies a, depuis la première réunion tenue à Manille il y a 13 ans, fait une contribution importante et dynamique à la cause de la démocratie et a mis en exergue la valeur d'un dialogue ouvert ainsi que le partage d'expériences et de pratiques optimales pour soutenir les efforts des États visant à édifier des

sociétés démocratiques. Le processus engagé par les Conférences de Managua, de Bucarest, et plus récemment de Cotonou, au Bénin, a évolué pour inclure un nombre croissant de Gouvernements participants, reflétant ainsi l'attachement élargi et récent dans le monde à l'adoption et à la promotion des principes et valeurs démocratiques.

Nous estimons que les déclarations et les programmes d'actions adoptés par les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies – reflétant, d'une part, le caractère universel des normes et principes démocratiques, et, d'autre part, les démarches spécifiques et les besoins en matière de démocratisation dans différents pays et régions du monde – créent, de concert avec les résolutions et documents pertinents adoptés par les différents organes de l'Organisation des Nations Unies, un cadre général de promotion de la démocratie.

À cet égard, nous voudrions rappeler la résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale pour promouvoir et consolider les démocraties, dont l'ébauche avait été rédigée pour la première fois dans le contexte des activités de suivi à la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et ensuite développée par le biais du dialogue entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette résolution, à notre avis, peut contribuer considérablement aux efforts consentis par les États en matière de démocratie et de démocratisation.

Nous sommes sincèrement convaincus que ce mouvement continuera de donner l'élan voulu à des activités visant à assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à consolider la primauté du droit et la bonne gouvernance en tant que composantes essentielles d'un système démocratique. À ce titre, nous nous félicitons de l'offre de la Mongolie d'accueillir la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et déclarons que nous sommes prêts à contribuer, sur la base de notre propre expérience, aux préparatifs de cet important événement.

En décembre de l'an dernier, à Cotonou, au Bénin, à la suite d'un débat multiforme sur les questions relatives à la démocratie, au développement, à la paix et à la sécurité, 111 délégations ont adopté une Déclaration dans laquelle figurait un attachement renouvelé des États aux objectifs de démocratisation,

ainsi que des recommandations adressées au secteur privé, à la société civile et au système des Nations Unies pour qu'ils accroissent leur appui et leur coopération aux fins d'encourager la promotion et la consolidation de la démocratie.

Les participants à la Conférence ont souligné la nécessité de promouvoir une culture démocratique afin d'assurer un climat de tolérance et de respect de la diversité comme élément essentiel pour prévenir, gérer et régler les conflits par des moyens pacifiques, par le biais des mécanismes spécifiques inhérents au système démocratique. Dans le même esprit, la Déclaration de Cotonou condamne vigoureusement le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations et réaffirme l'engagement des États à lutter contre ce fléau, individuellement et collectivement.

Comme le déclarait mon Ministre des affaires étrangères, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), il est, de fait, de la responsabilité commune des États d'oeuvrer conjointement afin de prévenir et lutter contre les actes barbares perpétrés à l'encontre de la liberté, de l'humanité et de la sécurité des individus et, en même temps, défendre nos valeurs, normes et réalisations démocratiques.

Animé par cette conviction, et persuadé que les organisations régionales ont un rôle important à jouer pour promouvoir et compléter l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la lutte contre ces actes, mon pays, la Roumanie, durant sa présidence de l'OSCE, a oeuvré à renforcer l'avantage spécifique que possède l'organisation en matière de consolidation de la démocratie et pour renforcer sa contribution et son appui à la primauté du droit et aux institutions démocratiques, et encourager la tolérance, le respect de la diversité et le pluralisme politique et culturel. La supervision des élections, la réforme de l'appareil judiciaire, l'éducation en matière des droits de l'homme, la formation de la police, la lutte contre les trafics divers et la promotion de la liberté de culte ne sont que quelques-uns des domaines où des projets et programmes spécifiques ont été réalisés cette année au niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Comme nous l'avons fait par le passé dans le cas de projets de résolution similaires, la délégation roumaine appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis, présenté plus tôt par le Représentant

permanent du Bénin. Nous appuyons l'appel qu'il contient pour que l'on examine les différents moyens par lesquels on pourrait renforcer l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les États Membres pour consolider la démocratie, notamment la désignation d'un centre de liaison à cet effet.

Ma délégation se réjouit à la perspective de participer activement au travail du mécanisme de suivi de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, car il a un rôle important à jouer dans la réalisation des buts fixés par la Conférence. Nous pensons que les orientations futures du mécanisme de suivi, telles qu'envisagées à la Conférence de Cotonou et reflétées dans le rapport très détaillé présenté à la présente session par le Secrétaire général, sont essentielles à cet égard.

M. Roman (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire à quel point ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général pour son rapport complet sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

La délégation philippine se félicite du fait que l'impulsion vers une plus grande démocratie a continué de générer une synergie mondiale en faveur de ces initiatives. Depuis la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Manille en 1988, il y a eu plusieurs autres initiatives prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et, par la suite, par d'autres organisations intergouvernementales.

Nous remercions et saluons le Gouvernement de la République du Bénin qui a accueilli avec succès la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Cotonou du 4 au 6 décembre 2000. Treize pays avaient participé à la Conférence de Manille; il est donc remarquable que la Conférence du Bénin, après avoir lancé pour la première fois une invitation à tous les États Membres de l'ONU, ait attiré 111 délégations de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, 20 délégations d'organisations internationales et 51 délégations d'organisations non gouvernementales.

Mais au-delà du nombre de délégations qui ont participé à la Conférence du Bénin, sa contribution importante a trouvé son expression dans le cadre global pour la promotion des principes et pratiques

démocratiques contenu dans la Déclaration de Cotonou que la Conférence a adoptée. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, la Déclaration de Cotonou

« constitue un important ajout récent à l'ensemble croissant de résolutions, de déclarations et d'autres instruments politiques et juridiques internationaux issus de la Déclaration adoptée. »
(A/56/499, par. 16)

à la Conférence de Manille, en 1988. Il est évident que la démocratie gagne du terrain. Au cours de la dernière décennie, le nombre de démocraties dans le monde a doublé.

La Déclaration de Cotonou cristallisera encore davantage l'importance de promouvoir et de renforcer la démocratie au sein de la communauté internationale. Intrinsèquement liée au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la démocratie – et son principe concomitant de la primauté du droit – constitue maintenant l'objectif normatif clair de l'ONU.

L'ONU doit poursuivre ses efforts pour consolider la démocratie représentative et la primauté du droit comme système de gouvernement pour tous. La gouvernance démocratique favorise le pluralisme politique et la participation efficace des citoyens au processus d'édification de la nation. La démocratie renforce également la bonne gouvernance et le respect éthique des devoirs publics de ceux qui détiennent le pouvoir. Nous partageons également l'opinion selon laquelle la démocratie agit comme force catalytique pour le développement durable en libérant les énergies et les talents de tous les peuples. La démocratie favorise non seulement la prise en charge politique, mais également le développement économique.

Bien que le concept et la pratique de la démocratie s'expriment différemment en fonction des expériences historiques uniques de différents peuples, leur trame commune est la participation des citoyens au processus de gouvernance. La délégation philippine est donc pleinement d'accord avec l'opinion du Secrétaire général selon laquelle

« le critère d'une démocratie durable est la mesure dans laquelle un État agit conformément aux droits de l'homme universels et indivisibles, à savoir les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels, définis dans

les instruments juridiques internationaux pertinents. » (*Ibid.*, par. 27)

Aucun pays ou groupe de pays particulier ne peut prétendre avoir perfectionné la recherche de la démocratie. Même les démocraties établies ont leurs faiblesses; mais cela ne devrait pas atténuer notre détermination de continuer à promouvoir et à consolider la démocratie dans le monde. Nous prions instamment l'ONU de faire de cet objectif l'une de ses plus importantes priorités dans les années à venir.

La délégation philippine demande donc au Secrétaire général d'examiner ou de proposer des options pour le renforcement de l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les États Membres pour consolider la démocratie, notamment la désignation d'un centre de liaison à cet effet, et de fournir une assistance au mécanisme de suivi de la Conférence du Bénin, dont le rôle est décrit dans la Déclaration.

En tant que Gouvernement qui tire sa légitimité de la volonté de sa population, les Philippines veillent à ce que leurs citoyens participent à la vie politique de la nation. Cette politique émane de la conviction que la population doit devenir une partie prenante dans les priorités politiques, économiques et sociales des Gouvernements, afin qu'ils puissent parvenir à la paix et au développement durables. Il est donc évident que la promotion de la démocratie dans le monde est un élément important de toute stratégie à long terme de l'ONU visant à instaurer la paix et la sécurité internationales.

La délégation philippine appuie donc pleinement le projet de résolution publié sous la cote A/56/L.46, présenté au titre du point 35 de l'ordre du jour.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite d'avoir l'occasion de présenter ses vues sur le point important de l'ordre du jour examiné aujourd'hui par l'Assemblée générale, qui s'intitule « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Au cours des 10 dernières années seulement, un nombre croissant de pays ont adopté des formes de gouvernement démocratiques, et il y a plus de personnes aujourd'hui qui vivent dans des démocraties que jamais auparavant. Malgré ces tendances

encourageantes, nous faisons face à de nouveaux défis dans la promotion et la consolidation de la démocratie dans le monde.

Les crimes terroristes perpétrés horribles le 11 septembre ont montré à l'évidence la fragilité et la vulnérabilité du monde d'aujourd'hui. Dans ces circonstances, la communauté internationale a fait la preuve de sa capacité de créer un environnement démocratique dans lequel la paix et la sécurité, la prospérité et le développement durables sont véritablement assurés. Nous sommes convaincus que le plein potentiel de la démocratie consolidée ne se réalisera que si l'ensemble de la communauté internationale prend des initiatives conjointes avec un sentiment de cause commune et de partenariat.

À cet égard, nous nous félicitons de la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui a eu lieu à Cotonou en décembre 2000. Nous croyons que cette Conférence a beaucoup apporté à ce qui avait déjà été accompli à Manille en 1988, à Managua en 1994 et à Bucarest en 1997 pour développer la coopération internationale dans ce domaine, sur la base de principes universellement acceptés, notamment le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la primauté du droit.

Je voudrais également, au nom de la délégation ukrainienne, exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport détaillé présenté au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi qu'à la délégation béninoise qui a pris l'initiative d'élaborer le projet de résolution A/56/L.46, que l'Ukraine appuie fermement. Nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité aujourd'hui et qu'il sera ensuite appliqué d'une manière globale.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : En tant que démocratie nouvellement rétablie, le Népal accorde une grande importance à ce point de l'ordre du jour.

Tous les systèmes politiques sont imparfaits, mais parmi eux, la démocratie s'est révélée être de loin le meilleur. Elle donne aux populations une voix, l'égalité et la liberté, et en même temps, la possibilité de devenir leurs propres maîtres. Le fait que de nombreux pays sur chaque continent se soient débarrassés de l'autoritarisme et aient embrassé la démocratie et la liberté au cours de la dernière décennie, témoigne avec à-propos de la force et de la popularité du système pluraliste de gouvernance.

Nous avons été les témoins d'un changement radical dans le paysage politique durant la période de l'après-guerre froide, de nombreuses nations voyant le flambeau de la liberté pour la première fois. Mais un défi plus extraordinaire nous attend : celui de forger la transformation économique et sociale afin de maintenir la démocratie.

Avec la chute du mur de Berlin, le rideau de fer s'est désagrégé et le vent puissant de la démocratie et de la liberté a soufflé sur les rives de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. Aujourd'hui, la plupart des peuples de la planète profitent des valeurs démocratiques libérales de la gouvernance et jouissent des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Comme de nombreux pays se sont récemment embarqués dans le voyage vers la démocratie, il peut être très utile de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres pour aller de l'avant. La quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui a eu lieu au Bénin, a été très productive à cet égard.

La transition vers la démocratie valait la peine, car elle a renforcé le pouvoir d'action des peuples et leur a mieux fait connaître les nouvelles démocraties. Pourtant, elle a également été pénible pour quasiment chacun d'entre eux. L'instabilité politique et les conflits ont gâché ces sociétés, alors que leurs gouvernements essaient de s'attaquer à la pauvreté, à l'analphabétisme, aux maladies et au sous-développement, qui sapent la démocratie. Les extrémistes et les éléments antisociaux ont également été très prompts à pêcher en eaux troubles.

Le Népal en est un exemple. Les extrémistes de gauche et de droite, ainsi que des groupes aux intérêts particuliers de toutes sortes, continuent de menacer notre démocratie vieille de 11 ans, exploitant les vulnérabilités de la population inhérentes à la lenteur des progrès économiques et sociaux et au manque de possibilités. L'extrême droite a largement contribué à fomenter les troubles qui ont abouti à l'abrogation, en 1960, de notre expérience démocratique longue de 18 mois.

Cette fois, ce sont les terroristes maoïstes qui depuis plus de cinq ans maintenant se sont lancés dans des activités qui ont plongé le pays dans un abîme de désordre et de violence. Le pays a perdu 2 000 vies et a subi des pertes matérielles colossales. Les demandes

des terroristes sont scandaleuses. Les principales incluent l'abolition de la monarchie constitutionnelle, l'amendement de la Constitution démocratique, la dissolution du Parlement démocratiquement élu et la mise en place d'un gouvernement intérimaire.

Malgré cela, le Gouvernement de Sa Majesté, en août de cette année, a déclaré un cessez-le-feu et a demandé aux maoïstes de s'asseoir à la table des négociations. Le Gouvernement a satisfait à la plupart de leurs conditions pour des pourparlers de bonne foi, y compris la libération de plusieurs de leurs principaux dirigeants emprisonnés et l'abrogation de la loi récemment promulguée de sécurité nationale à laquelle ils s'opposaient. Après trois cycles de discussion, et alors même que le Gouvernement attendait impatiemment le quatrième, les terroristes se sont retirés du cessez-le-feu et ont déclenché une campagne sans précédent de terreur, de mort et de destruction.

En raison de la gravité de la situation née des attaques terroristes perpétrées par les maoïstes dans différents districts – assassinat de civils innocents et de membres du personnel de sécurité ainsi que pillage et destruction des biens privés et des installations gouvernementales –, un état d'urgence a été imposé dans le pays, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution du Royaume du Népal.

La bande maoïste a été déclarée organisation terroriste, les forces de sécurité ont été déployées et une nouvelle ordonnance a été promulguée pour traduire en justice les auteurs de violence.

À l'évidence, les terroristes négociaient pour gagner du temps afin de se rééquiper et se regrouper. Leur manque de bonne foi a montré clairement que leur but est de détruire les fondations d'une politique pluraliste et d'étouffer la démocratie dans l'oeuf. La terreur est leur instrument pour extorquer des ressources et pour forcer des personnes innocentes à les suivre.

Au moment où la coalition dirigée par les États-Unis fait la guerre au terrorisme international, le Népal est engagé dans l'éradication du terrorisme national. Depuis l'imposition d'un état d'urgence il y a 15 jours, les forces de sécurité ont obtenu de grandes victoires et les maoïstes battent en retraite. De nombreux terroristes endurcis ont été tués dans la bataille et de nombreux autres ont été appréhendés; plusieurs installations maoïstes ont été détruites; et les armes

qu'ils avaient dérobées auparavant aux forces de sécurité ont maintenant pour la plupart été récupérées.

Bien que de nombreuses libertés fondamentales aient été suspendues, le Gouvernement de Sa Majesté a s'emploie à respecter les libertés civiles et la liberté de la presse et les dispositions de l'*habeas corpus* demeurent en vigueur. Les mesures du Gouvernement ont reçu l'appui de tous les grands partis politiques et de l'intelligentsia, et la population soutient fermement le Gouvernement.

Tandis que les portes restent ouvertes pour d'autres pourparlers si les maoïstes peuvent apporter la preuve du sérieux de leur intention de trouver un règlement négocié, le Gouvernement de Sa Majesté a progressé dans sa détermination à remporter la guerre contre la terreur. Mais une victoire décisive continuera de nous échapper aussi longtemps que nous ne vaincrons pas la pauvreté et l'ignorance dont souffre notre société. Le Gouvernement a donc accordé la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté et à l'éducation, à la santé et à la fourniture de soins de santé et autres services de base dans ses plans de développement, en vue de répondre aux besoins de la population aspirant à de meilleures conditions socioéconomiques.

L'on peut dire que le développement seul ne peut assurer une démocratie consolidée et des forces de destruction affaiblies, telles que le terrorisme, mais sans un développement rapide et durable, la démocratie, les droits de l'homme, la justice et la paix ne peuvent certainement pas se réaliser. La communauté internationale doit donc aider les nouvelles démocraties pauvres, comme le Népal, à accélérer leur développement économique durable et leur progrès social, et donc les soutenir dans leur effort visant à consolider les principes démocratiques, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le système des Nations Unies continue d'aider les démocraties nouvelles et rétablies et souhaite continuer de le faire, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. Si ce souhait mérite notre pleine appréciation, l'institution mondiale a rarement pu mobiliser de l'argent et concrétiser ainsi ses vœux, en raison du manque de ressources. Il importe également d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources limitées dont elle dispose.

En somme, le développement durable et le progrès social sont tout à fait essentiels pour empêcher

un recul de la gouvernance démocratique et des droits et libertés de la personne, et promouvoir la paix et la sécurité internationales. La communauté mondiale doit agir de concert pour que cela se réalise.

Avant de terminer, je voudrais exprimer l'appui de ma délégation au projet de résolution présenté à ce sujet par le représentant du Bénin.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*): Ma délégation a le grand plaisir de participer au débat sur l'accélération du processus démocratique, qui montre que les peuples du monde ont tiré les enseignements du siècle passé, marqué par des guerres et tragédies dues aux intérêts égoïstes et aux visions étroites de domination et de déni des droits d'autrui, à l'échelle nationale et internationale.

Il est tout à fait clair que la tendance à la démocratie est devenue une vague puissante qui ne peut être vaincue même dans les pays en développement qui, jusqu'à une période récente, rencontraient des problèmes et des obstacles sur la voie du progrès et de l'instauration d'un avenir qu'ils appelaient de leurs vœux. Les notions de démocratie se sont généralisées aujourd'hui. Les droits de l'homme, le pluralisme intellectuel et politique, la primauté du droit, l'action politique et le rôle de la société civile constituent les éléments de la vie politique dans les démocraties nouvelles ou rétablies.

Il y a 10 ans, la volonté d'instaurer la démocratie dans de nombreux pays était entravée par l'inexpérience et le sous-développement; mais, avec de la volonté, on peut réaliser l'impossible. Les efforts collectifs des pays qui sont devenus des démocraties au cours des dernières années par l'échange d'expertises et la coordination de visions – à travers le dialogue initié à la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Manille jusqu'à la quatrième Conférence de Cotonou, et qui s'est poursuivie lors des Conférences de Managua et Bucarest, en plus des rencontres régionales sur la démocratie – s'avèrent aujourd'hui fructueux. Grâce à ce dialogue, il existe une conviction selon laquelle la démocratie est le fondement permettant de trouver des solutions adéquates aux problèmes politiques, sociaux et économiques des sociétés modernes, aux niveaux national et international.

L'on sait aujourd'hui qu'en dépit de l'universalité des principes démocratiques, il n'existe pas de modèle unique applicable à toutes les sociétés. Chaque pays

doit choisir sa propre voie démocratique en fonction de ses caractéristiques et de sa situation. Les peuples ont compris que le rythme de la démocratisation est dicté par de nombreux facteurs politiques et économiques, qui dépendent de la nature et du contexte particulier de chaque société.

La République du Yémen, qui a fait son choix le 22 mai 1990, lie son unité à la démocratie, en tant que voie appropriée de développement global. Nous pensons que la démocratie est une façon de renforcer la dignité humaine et d'améliorer le niveau de vie. Les réformes politiques doivent donc aller de pair avec des programmes de développement social, économique et culturel. La démocratie et la bonne gouvernance ne nourrissent pas l'individu, même si les voies démocratiques sont la seule façon de réaliser la stabilité et le développement socioéconomique, et de créer des partenariats en vue de l'exécution des programmes de développement.

C'est sur cette base que mon pays cherche à réaliser simultanément le développement de sa démocratie et la démocratie de son développement. Une avancée qualitative dans notre processus démocratique a eu lieu lorsque pour la première fois dans l'histoire moderne de mon pays, des élections libres et directes ont été organisées pour la présidence de la République, puis au niveau local pour assurer ainsi une décentralisation administrative et garantir l'action commune de la population dans l'exercice des tâches de développement global. Mon pays essaie de promouvoir la démocratie par un partenariat avec des démocraties nouvelles ou rétablies. Sanaa a accueilli des représentants de 16 pays qui ont rédigé la Déclaration de Sanaa, soulignant et réaffirmant les pratiques démocratiques dans notre vie quotidienne de concert avec une large adhésion de la population. Nous avons également proposé d'accueillir la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies; nous nous sommes toutefois désistés en faveur de la Mongolie, et avons proposé de l'accueillir une fois que ce sera de nouveau le tour du Groupe des États d'Asie.

Nous voudrions exprimer notre gratitude pour les efforts du Gouvernement béninois, qui a bien voulu préparer et accueillir la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies à Cotonou, du 4 au 6 décembre 2000, à laquelle mon pays a participé. À tous points de vue, la Déclaration de Cotonou représente une nouvelle contribution aux

efforts visant à créer des bases démocratiques authentiques. Le dialogue et l'échange d'expériences dans les pratiques démocratiques au niveau national enrichissent l'expérience démocratique et contribuent à la mise en place d'un cadre démocratique global.

Nous pensons qu'il importe d'évoquer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui a salué et appuyé les efforts des gouvernements visant à consolider et à promouvoir les démocraties nouvelles ou rétablies, en organisant des programmes, conférences et séminaires dans les domaines des droits de l'homme, de la société civile, de l'assistance électorale et des médias libres et indépendants, et par l'envoi de missions d'observateurs lors de la tenue d'élections générales. À cet égard, nous exprimons notre appréciation au Secrétaire général pour son rapport A/56/499 dont nous sommes saisis, et nous nous félicitons de sa disponibilité à continuer de travailler pour élargir et consolider la démocratie dans toutes les régions du monde.

Pour terminer, nous voudrions rappeler une fois de plus l'importance du rôle de l'ONU dans la promotion de la démocratie, car l'Organisation représente à elle seule la légitimité internationale et la volonté collective des peuples et des États du monde.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens, d'emblée, à m'associer aux orateurs précédents pour exprimer la reconnaissance de la Mongolie au Secrétaire général d'avoir préparé le rapport relatif au point de l'ordre du jour à l'examen.

J'exprime également notre reconnaissance à la délégation béninoise qui a élaboré le projet de résolution sur cette question. La Mongolie appuie le projet de résolution dont nous sommes saisis, qui figure dans le document A/56/L.46, dont elle est également coauteur.

Ma délégation souscrit pleinement à l'affirmation du Secrétaire général hier, dans son discours de réception du prix Nobel, que l'une de priorités de l'ONU en ce nouveau siècle, outre l'élimination de la pauvreté et la prévention, sera de promouvoir la démocratie. Aujourd'hui, alors que l'Assemblée générale examine la question des démocraties nouvelles ou rétablies, nous sommes nombreux à nous souvenir de l'importance des Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies.

Depuis la première Conférence internationale, tenue à Manille en 1988, la démocratie est devenue une

tendance internationale fondamentale. Un nombre croissant d'États se sont associés à cette tendance en se lançant dans un processus de démocratisation ou de rétablissement de leurs racines démocratiques. La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui est une instance ouverte à laquelle participent activement des gouvernements, des organisations internationales, des universitaires et des organisations non gouvernementales, est une assemblée appropriée pour partager des expériences et des enseignements tirés ainsi que pour explorer des voies novatrices en vue de relever les défis existants et nouveaux auxquels est confrontée la démocratie.

La quatrième Conférence internationale, tenue à Cotonou (Bénin), en décembre de l'année dernière, a réuni des délégations gouvernementales de 111 États Membres ainsi que des représentants de 20 organisations internationales et de 51 organisations non gouvernementales. Elle nous a permis d'enrichir notre compréhension de la démocratie et des liens avec la paix, la sécurité et le développement; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; et les moyens permettant de mieux relever les défis de la démocratie. Le débat général à Cotonou sur les expériences nationales en matière de démocratie, de paix, de sécurité et de développement, et les débats thématiques parallèles sur des questions telles que démocratie, gouvernance et développement; participation des jeunes et des femmes; et démocratie et prévention, gestion et règlement des conflits se sont avérés très utiles, en insistant sur certains aspects des concepts et phénomènes multidimensionnels relatifs à la démocratie.

Ma délégation estime que le paragraphe 11 du rapport, qui traite des obstacles à la consolidation de la démocratie, est particulièrement utile, car il insiste à la fois sur les facteurs nationaux et internationaux, tels que la pauvreté et ses causes, l'inégalité d'accès aux ressources vitales, les restrictions des droits démocratiques, les inégalités des marchés des biens et des capitaux, et le fardeau de la dette extérieure.

Plusieurs recommandations importantes ont été adoptées dans la Déclaration de Cotonou. Parmi les 22 recommandations, celle relative à la création du mécanisme de suivi de la Conférence mérite, à notre avis, une attention particulière. Ma délégation considère également que les recommandations faites en vue d'aider les démocraties nouvelles ou rétablies à mettre en place des indicateurs permettant d'analyser

les progrès enregistrés dans le processus de démocratisation sont très utiles et pratiques. En outre, l'appel lancé dans la Déclaration de Cotonou à la désignation d'un centre de liaison dans le système des Nations Unies pour appuyer les efforts des États Membres mérite toute l'attention voulue.

Ma délégation tient à s'associer à toutes celles qui ont exprimé leur sincère appréciation au Gouvernement béninois pour les efforts qu'il a consentis pour mener à bien l'organisation de ladite Conférence et au peuple béninois pour son hospitalité.

Avec la mise en place et le renforcement des institutions d'une démocratie représentative, la Mongolie a maintenant franchi l'étape de la transition vers la démocratie et est entrée dans la phase de la consolidation de la démocratie. Comme dans bien d'autres cas semblables, les plus grands défis qui se posent à la consolidation de la démocratie ne sont pas d'ordre politique, mais plutôt de nature socioéconomique, les principaux défis étant la pauvreté et le développement économique lent liés aux difficultés de la transition vers une économie de marché. En raison des liens indissolubles qui existent entre les droits de l'homme et la consolidation de la démocratie, une commission indépendante des droits de l'homme a récemment été créée en Mongolie.

La délégation mongole se félicite de l'assistance multiforme apportée par le système des Nations Unies aux démocraties nouvelles ou rétablies, dont la Mongolie, allant de l'appui à la promotion d'une culture de démocratie et de l'assistance électorale au renforcement des institutions et des capacités en vue de la démocratisation. À cet égard, j'exprime l'espoir que le programme national récemment lancé de « Bonne gouvernance pour la sécurité humaine », qui vise à mettre en oeuvre plus avant des réformes démocratiques en permettant de mettre l'accent sur les politiques, la cohérence et la viabilité de notre stratégie de développement générale, bénéficiera également de l'appui et de l'assistance du système des Nations Unies.

Le Gouvernement mongol a décidé d'accueillir la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, à Ulaanbaatar (Mongolie), en 2003. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais exprimer notre reconnaissance à tous les États Membres qui ont accepté notre invitation. Le Gouvernement mongol a décidé d'accueillir la

Conférence non seulement parce que c'est le tour des pays d'Asie, mais également parce que nous sommes attachés à la démocratie, nous croyons fermement aux règles démocratiques et nous avons une expérience vieille de 10 ans qui pourrait être utile à d'autres.

La Mongolie a connu des changements démocratiques profonds au cours des 10 dernières années, notamment la mise en place d'un système multipartite et des institutions démocratiques, l'adoption d'une nouvelle Constitution démocratique, l'organisation d'élections libres et équitables et la promotion d'une presse libre et dynamique. Nous invitons tous les États Membres, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales à coopérer étroitement avec nous pour préparer et organiser cette réunion importante.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir d'exprimer notre vive reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

À cet égard, nous voudrions souligner le travail important réalisé par le Programme des Nations Unies pour le développement, non seulement dans l'aide au développement proprement dite mais également pour la promotion des processus démocratiques dans les pays qui font partie du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. De même, nous saluons l'appui très ferme du PNUD aux conférences internationales organisées avec succès sur ce sujet, en particulier la toute récente d'entre elles, qui a eu lieu à Cotonou (Bénin), en décembre 2000.

Nous attachons une grande valeur à ce cycle de Conférences internationales qui ont constitué une instance extrêmement pertinente pour que les États engagés sur la voie de la démocratie partagent leurs expériences, et qui ont encouragé le progrès systématique des processus démocratiques sur une échelle mondiale. Ces Conférences ont pu compter sur la participation des États et s'ouvrent de plus en plus sur une participation accrue de tous les acteurs concernés aux processus en question, parmi lesquels figurent les organisations non gouvernementales et les divers membres de la société civile.

Les pays d'Amérique centrale se sont engagés à développer la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans notre région et, en ce sens, nous

avons réalisé des progrès importants en matière de démocratie au cours des vingt dernières années malgré tous les obstacles que nous avons dû surmonter. Nous sommes bien décidés à appliquer les recommandations émanant des Conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, et nous appuyons tous les États qui participent à ce mouvement pour qu'ils continuent à lutter en faveur de l'édification de démocraties solides.

Les peuples d'Amérique centrale sont désireux d'affronter l'avenir en étant fermement résolus à poursuivre la consolidation de notre expérience démocratique, afin que la démocratie que nous bâtissons dans notre région soit solide, stable et durable. De même, voulant laisser un avenir meilleur aux générations futures, nous estimons que le développement durable est un pilier fondamental que l'on ne peut en aucune manière dissocier des processus démocratiques.

L'exercice démocratique que nos gouvernements encouragent en Amérique centrale a permis une présence et une participation accrues des différents secteurs de la société civile aux processus de prise de décisions. Nous avons encouragé nos citoyens à jouir sans entrave du droit d'exercer pleinement leurs libertés fondamentales, et nous avons garanti le respect des droits de l'homme. Nous accordons beaucoup d'importance à l'apport positif des médias en faveur des valeurs démocratiques et de l'exercice responsable de la liberté d'expression, si bien que, grâce à une critique constructive et positive, ces médias promeuvent une gestion publique avisée et transparente de la part de ceux qui nous gouvernent.

Le processus démocratique ne saurait être séparé de nos racines historiques et de nos valeurs culturelles, car la promotion de la démocratie et de la tolérance doit nous amener à établir des sociétés nous permettant de coexister pacifiquement en encourageant l'unité dans la diversité. Nous sommes reconnaissants pour toute la coopération internationale dont nous avons bénéficié dans cette noble tâche et nous sommes persuadés que nous pourrions continuer à compter sur le ferme appui de la communauté internationale dans tous les efforts déployés par la région d'Amérique centrale.

Il convient également de souligner les progrès réalisés sur le plan démocratique au niveau de l'hémisphère. L'Amérique latine a laissé derrière elle les régimes autocratiques et a opté pour des

gouvernements démocratiques comme moyens permettant de réaliser son développement. Nous avons beaucoup œuvré à l'application continue des réformes démocratiques, et conscients de cet engagement historique, nous nous sommes attachés à renforcer les structures démocratiques. Cet effort commun est apparu clairement dans l'adoption récente en septembre dernier à Lima (Pérou), de la Charte démocratique interaméricaine qui reflète le consensus régional des gouvernements latino-américains sur la question. Ce document important établit des principes, des normes et des mécanismes dont l'objectif est non seulement de promouvoir mais aussi de préserver et de défendre la démocratie.

La région de l'Amérique centrale s'est heurtée à beaucoup d'obstacles et de difficultés que nous avons dû surmonter au cours de ces années de processus difficile de démocratisation dans nos nouvelles démocraties. Les séquelles de la guerre ont eu des effets considérables non seulement sur le secteur économique mais aussi sur le domaine social. Il n'a pas été facile de lutter contre les incidences négatives des conflits – des milliers de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de réfugiés, les migrations et la pauvreté.

L'on ne peut pas considérer cette situation isolément sans examiner les différents facteurs qui s'y rattachent, tels que les processus coûteux d'ajustement structurel que nous avons appliqués à nos économies compte tenu des exigences financières internationales, du fardeau considérable de notre dette extérieure et des conditions inégales qui subsistent dans le commerce mondial qui ont limité notre développement progressif. En ce sens, nous aspirons à un traitement juste de la part des institutions financières internationales et à une plus grande ouverture des marchés internationaux de capitaux, de biens et de services.

Nous estimons que la démocratie doit être intimement liée non seulement à l'état de droit mais aussi à la promotion du développement dans le contexte d'un équilibre approprié entre le domaine des droits individuels et celui des droits collectifs, afin que se développent des modèles économiques permettant l'égalité des chances, la promotion des investissements, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Nous sommes fermement déterminés à continuer à œuvrer inlassablement en vue de renforcer les institutions étatiques, de professionnaliser le service public, d'éliminer la corruption administrative, de

réaliser la transparence et l'efficacité dans la gestion publique et d'encourager le rapprochement des fonctionnaires et des citoyens. Notre devoir est de veiller scrupuleusement à l'indépendance et à l'autonomie des institutions de l'État et d'encourager le développement et l'autonomie des gouvernements locaux. Cette tâche est intimement liée à la promotion de l'état de droit qui fournit sécurité et assurances juridiques aux citoyens. Nous avons procédé à la révision de nos statuts juridiques afin de faire des progrès sur la voie de la démocratie et de la modernisation de l'État, État où les autorités civiles l'emporteront toujours sur le pouvoir militaire.

En Amérique centrale, nous avons réalisé des progrès considérables, non seulement dans les processus de transition qui ont nécessité des tâches difficiles de pacification, de désarmement, de réinsertion à la vie civile des groupes armés, et des campagnes en faveur de la tolérance, de la coexistence pacifique et de l'intégration à la vie politique, sociale et culturelle, mais nous nous sommes également efforcés de sensibiliser nos populations à la nécessité de développer une culture de paix étroitement liée à la promotion des valeurs civiques et démocratiques.

Nos pays n'ont cessé de s'attacher à instaurer les conditions nécessaires à l'intégration et à la participation de larges secteurs de la société dans les plans nationaux grâce à des mécanismes d'interaction et de participation des citoyens qui encouragent le dialogue entre les différents secteurs concernés. Ceci a entraîné des changements positifs orientés vers l'élaboration de processus de concertation nationale visant à parvenir à la bonne gouvernance pour faire avancer la formulation des politiques publiques dans le contexte d'un projet national.

Nous pensons que la démocratie se construit grâce à tout un processus de formation qui entraîne la participation des citoyens à leur avenir sociopolitique, afin que cette participation ne signifie pas seulement le choix des dirigeants nationaux mais également l'accès à la mise au point du type de gouvernement qui convienne le mieux aux citoyens. Nous croyons que ce n'est qu'en investissant dans l'éducation civique que nous pourrions avancer fermement sur la voie de la consolidation de nos processus démocratiques. Dans ce sens, nous avons intégré dans nos programmes scolaires primaires et secondaires un cours d'éducation civique, et nous avons mis au point des campagnes

massives d'éducation civique en matière de valeurs démocratiques au plan national.

Nous pouvons affirmer avec fierté que les résultats de ces initiatives ont porté des fruits évidents et se sont notamment manifestés lors des derniers processus électoraux qui ont eu lieu en Amérique centrale et où les citoyens ont pu exprimer de façon affirmative leur désir de vivre dans la paix, leur désir de tolérance, et ont manifesté un grand esprit de civisme.

Les élections présidentielles et législatives récentes qui ont eu lieu au Nicaragua et au Honduras ont montré que des progrès importants ont été réalisés dans le développement démocratique de nos pays et ont reflété l'atmosphère positive qui règne dans toute la région de l'Amérique centrale. La participation croissante des citoyens à ces processus électoraux montre clairement l'enthousiasme de nos citoyens, et en particulier des jeunes, qui croient en la démocratie et souhaitent vivre dans la paix pour avancer unis vers l'édification d'un avenir meilleur.

L'esprit collectif en faveur du libre exercice du suffrage universel s'est manifesté du fait qu'un pourcentage très élevé de citoyens ayant le droit de vote a participé aux processus électoraux récemment conclus. Ce faisant, ils ont clairement dit « non » à l'abstentionnisme et donné un mandat clair à nos gouvernants pour qu'ils continuent de promouvoir et de consolider le processus démocratique.

Nous reconnaissons le travail remarquable réalisé par tous les États qui ont activement participé au mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous les encourageons à continuer de lutter inlassablement pour renforcer les valeurs et les institutions démocratiques, encourager la participation des citoyens et renforcer l'état de droit. Nous sommes persuadés que, ensemble, nous pourrions introduire, en ce nouveau siècle, des transformations gigantesques qui apporteront des avantages très positifs pour nos citoyens, nos sociétés et nos pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question. La décision sur le projet de résolution A/56/L.46 sera prise à une date ultérieure.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'informe les membres que comme les consultations se poursuivent sur le point 32 de l'ordre du jour, intitulé « Multilinguisme », l'examen de cette question est reporté à une date ultérieure.

Je voudrais maintenant informer les membres de l'Assemblée du fait que les deux points restants de l'ordre du jour, à savoir « La situation en Amérique centrale » et « Vers des partenariats mondiaux », seront examinés cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 5.